



Éléments de diagnostic du SCOT de l'Ouest Lyonnais

Mai 2015

Responsable de l'étude : Armelle LANG

NOTICE ANALYTIQUE

Rédacteur : Armelle LANG

Recueil et traitement des données : Armelle LANG, Félix DI MARIO

Cartographe : Armelle LANG,

Table des matières

1. ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC SUR LA DÉMOGRAPHIE.....	9
1.1. Une évolution démographique très dynamique depuis 1968.....	10
1.2. Un territoire qui accueille encore un volume important de population malgré un fléchissement de la croissance démographique.....	10
1.3. Une croissance longtemps due majoritairement au solde migratoire, mais essentiellement au solde naturel sur la période la plus récente.....	11
1.4. Des dynamiques démographiques hétérogènes selon les EPCI.....	12
1.5. Des écarts parfois importants entre l'évolution démographique récente et les orientations fixées par le SCOT.....	14
1.6. Synthèse.....	17
2. ELÉMENTS DE DIAGNOSTIC SUR LE LOGEMENT.....	18
2.1. Des différences de production de résidences principales avec les orientations du SCOT corroborant celles d'évolution démographiques.....	19
2.2. L'individuel pur ne prédomine plus mais les orientations du SCOT en matière de formes urbaines ne sont pas atteints.....	19
2.3. Une consommation foncière en baisse mais encore excessive au regard des objectifs du SCOT.....	22
2.4. Un renouvellement urbain très variable suivant les communes.....	24
2.5. Une offre très faible de logements locatifs HLM.....	26
2.6. Les ménages modestes ont des difficultés à accéder au marché du logement.....	29
2.7. Un marché du logement assez tendu.....	30
2.7.1. Une vacance plutôt faible même si elle est en augmentation.....	30
2.7.2. Une diminution des résidences secondaires déjà peu importantes.....	32
2.7.3. Un marché de immobilier de l'accession aux prix élevés.....	33
2.8. Synthèse.....	35
3. ELÉMENTS DE DIAGNOSTIC SUR L'ÉCONOMIE.....	37
3.1. Une forte évolution de l'emploi.....	38
3.2. Un territoire assez résidentiel.....	41
4. ELÉMENTS DE DIAGNOSTIC SUR LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE.....	46
4.1. Des flux domicile-travail qui s'intensifient entre 1999 et 2009.....	47
4.2. Une attractivité de l'Ouest Lyonnais qui se développe pour d'autres territoires que le Grand Lyon.....	47
4.3. Une absence de lien entre taux d'attractivité de l'emploi et part d'échanges avec l'extérieur.....	49
4.4. Mais un lien étroit entre la part de migrations avec le Grand Lyon et la distance au centre de l'agglomération lyonnaise.....	49
4.5. Peu d'échanges entre les EPCI de l'Ouest Lyonnais.....	50
4.6. Les actifs sortants utilisent davantage les transports en commun que les actifs entrants.....	51
4.7. La part modale des transports en commun pour les actifs travaillant en dehors de l'Ouest Lyonnais est plus importante dans les polarités 1 et 2.....	51
4.8. Perspectives d'évolution.....	53
4.9. du territoire et incidence sur les trafics d'échange avec l'agglomération lyonnaise.....	53
4.10. Synthèse de l'étude déplacements dans l'Ouest Lyonnais.....	54
5. ESSAI DE RECALCUL DES POLARITÉS.....	58
5.1. L'attractivité en termes d'emplois.....	58

5.2. Le niveau d'équipements.....	58
5.3. La limitation des déplacements et l'incitation à l'utilisation des transports en commun.	58
5.4. Calcul des polarités.....	59
5.5. Résultats des calculs.....	59

Index des cartes

Carte 1: Evolution démographique entre 1999 et 2011 par EPCI.....	13
Carte 2: Population accueillie entre 2006 et 2012 selon les polarités du SCOT.....	15
Carte 3: Comparaison de l'évolution démographique des polarités du SCOT entre 2006 et 2012 et les orientations fixées par le SCOT.....	16
Carte 4: La part de l'individuel pur dans la construction neuve du 1er janvier 2006 au 1er janvier 2014 : comparaison avec les objectifs du SCOT.....	20
Carte 5: Part de l'individuel pur dans la construction neuve du 1er janvier 2006 au 1er janvier 2014.....	21
Carte 6: Densité des logements construits entre le 1er janvier 2006 et le 1er janvier 2013. .	23
Carte 7: Part de la construction neuve dans l'évolution du nombre de logements entre le 1er janvier 2006 et le 1er janvier 2011.....	25
Carte 8: Taux de locataires HLM en 2011.....	27
Carte 9: Les logements sociaux dans la construction neuve entre le 1er janvier 2006 et le 1er janvier 2014 : comparaison avec les orientations du SCOT.....	28
Carte 10: Les ménages modestes en 2011.....	29
Carte 11: Taux de vacance dans le parc de logements en 2011.....	31
Carte 12 : Territoires d'étude des prix du foncier et de l'immobilier.....	33
Carte 13: Evolution de l'emploi entre 2006 et 2011 en volume.....	39
Carte 14: Evolution de l'emploi entre 2006 et 2011 en taux.....	40
Carte 15: Taux d'attractivité de l'emploi en 2011.....	43
Carte 16: Evolution du taux d'attractivité de l'emploi entre 2006 et 2011.....	44
Carte 17: Flux domicile-travail en 1999.....	48
Carte 18: Flux domicile-travail en 2009.....	48
Carte 19: Déplacements internes à l'Ouest Lyonnais en 2009.....	50
Carte 20: Part des actifs utilisant les transports en commune pour leurs déplacements domicile-travail en 2009.....	52
Carte 21: Polarités selon le SCOT de l'Ouest Lyonnais.....	60
Carte 22: Polarités calculées selon les trois critères.....	61
Carte 23: Polarités calculées selon le critère attractivité de l'emploi.....	62
Carte 24: Polarités calculées selon le critère niveau d'équipements.....	63
Carte 25: Polarités calculées selon le critère limitation des déplacements et incitation à l'usage des TC.....	64

Index des tableaux

Tableau 1 : Evolution démographique entre 2006 et 2012 selon les polarités du SCOT.....	14
Tableau 2: Evolution démographique entre 2006 et 2012 selon les EPCI.....	14
Tableau 3: Evolution des résidences principales entre 2006 et 2011 selon les polarités du SCOT.....	19
Tableau 4: Part des différentes formes urbaines dans la construction neuve entre 2006 et 2014 selon les polarités.....	19
Tableau 5 : Surface consommée par le logement et densité de construction entre 1999 et 2005 et 2006 et 2012.....	22
Tableau 6: Consommation foncière autorisée par le SCOT entre 2006 et 2020.....	22
Tableau 7 : Part de la démolition-reconstruction dans la construction neuve entre le 1er janvier 2006 et le 1er janvier 2011 selon les EPCI.....	24
Tableau 8: Part de la démolition-reconstruction dans la construction neuve entre le 1er janvier 2006 et le 1er janvier 2011 selon les polarités.....	24
Tableau 9: Taux de locataires HLM en 2006 et 2011 selon les polarités.....	26
Tableau 10: Part des logement sociaux dans la construction neuve entre le 1er janvier 2006 et le 1er janvier 2014.....	26
Tableau 11: Les ménages modestes en 2011.....	29
Tableau 12 : vacance en 2006 et 2011 selon les polarités du SCOT.....	30
Tableau 13: Vacance en 2006 et 2011 selon les EPCI.....	30
Tableau 14: La vacance en 2011 dans les logements sans confort ou avec confort partiel dans les EPCI.....	32
Tableau 15: Evolution de la vacance entre 2006 et 2011 selon les polarités.....	32
Tableau 16: Evolution de la vacance entre 2006 et 2011 selon les EPCI.....	33
Tableau 17: Prix du foncier et de l'immobilier en 2012.....	34
Tableau 18 : Evolution de l'emploi entre 2006 et 2011 selon les EPCI.....	38
Tableau 19 : Evolution de l'emploi entre 2006 et 2011 selon les EPCI.....	38
Tableau 20: Evolution du taux d'attractivité de l'emploi entre 2006 et 2011 selon les polarités.....	42
Tableau 21 : Evolution du taux d'attractivité de l'emploi entre 2006 et 2011 selon les EPCI.....	42
Tableau 22: Détail de l'évolution des différents flux domicile-travail entre 1999 et 2009.....	48
Tableau 23: Evolution de l'attractivité des emplois entre l'Ouest Lyonnais et les autres territoires (1999-2009).....	48
Tableau 24: Part modale des transports en commun pour les actifs sortant du territoire de l'Ouest Lyonnais selon les EPCI en 2009.....	52

Index des diagrammes

Diagramme 1: Evolution démographique entre 1968 et 2011 selon les SCOTs (indice base 100 en 1968).....	10
Diagramme 2: Evolution du taux annuel moyen d'évolution démographique entre 1968 et 2011 selon les SCOTs.....	10
Diagramme 3: Evolution démographique du SCOT de l'Ouest Lyonnais entre 1968 et 2011	11
Diagramme 4: Taux moyen d'évolution annuelle de la population entre 1999 et 2011 selon les SCOTs.....	11
Diagramme 5: Evolution du ratio emplois sur actifs ayant un emploi entre 1999 et 2010 selon les SCOTs.....	41
Diagramme 6: Evolution des flux domicile-travail entre 1999 et 2009.....	47
Diagramme 7: Flux domicile-travail par mode de transport.....	51

1. ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC SUR LA DÉMOGRAPHIE

1.1. Une évolution démographique très dynamique depuis 1968

Si on la ramène à la population de 1968, le SCOT de l'Ouest Lyonnais a connu de loin la plus forte croissance démographique de tous les SCOTs du Rhône entre 1968 et 2011. L'Ouest Lyonnais compte une population de 119 388 habitants en 2011, soit 2,35 fois plus qu'en 1968. La population est ainsi passée de 50 826 habitants en 1968 à 119 388 habitants en 2011.

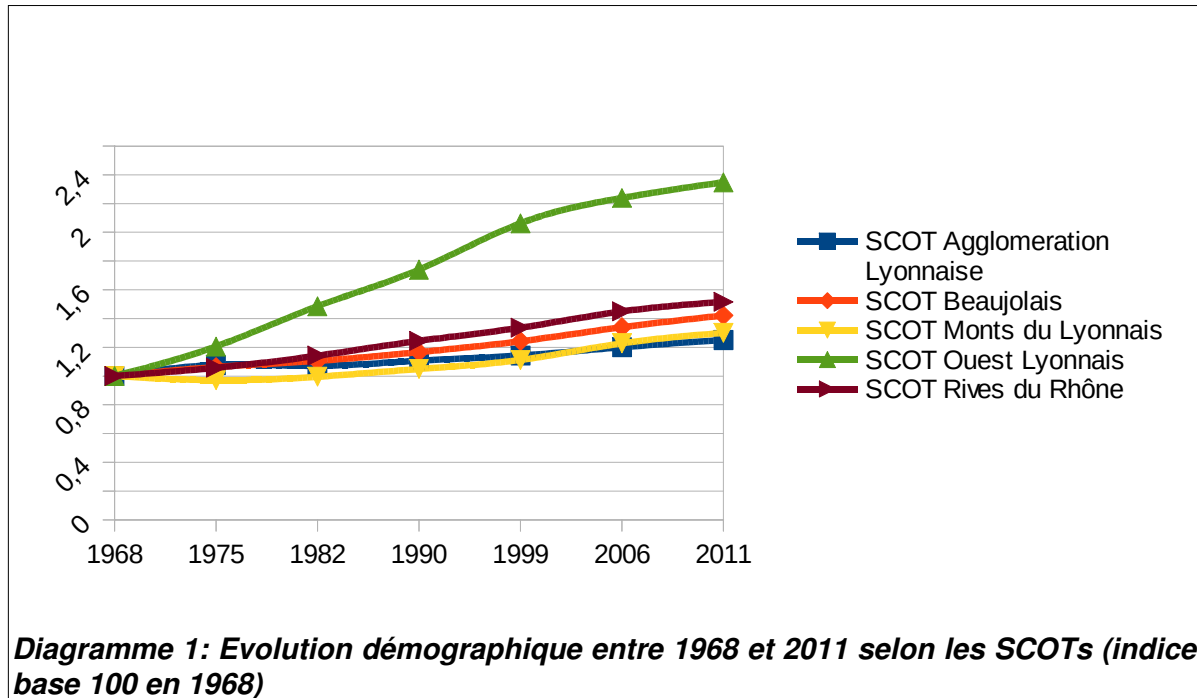


Diagramme 1: Evolution démographique entre 1968 et 2011 selon les SCOTs (indice base 100 en 1968)

Source : INSEE – RP 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2006 et 2011

1.2. Un territoire qui accueille encore un volume important de population malgré un fléchissement de la croissance démographique

Le taux moyen d'évolution annuelle de la population n'a cessé de décroître depuis 1982. Il est ainsi passé de 3,03 % entre 1975 et 1982 à 0,96 % entre 2006 et 2011. Cependant, la population accueillie entre 1999 et 2011 est importante puisqu'elle s'élève à 14 426 habitants dont 5 557 entre 2006 et 2011.

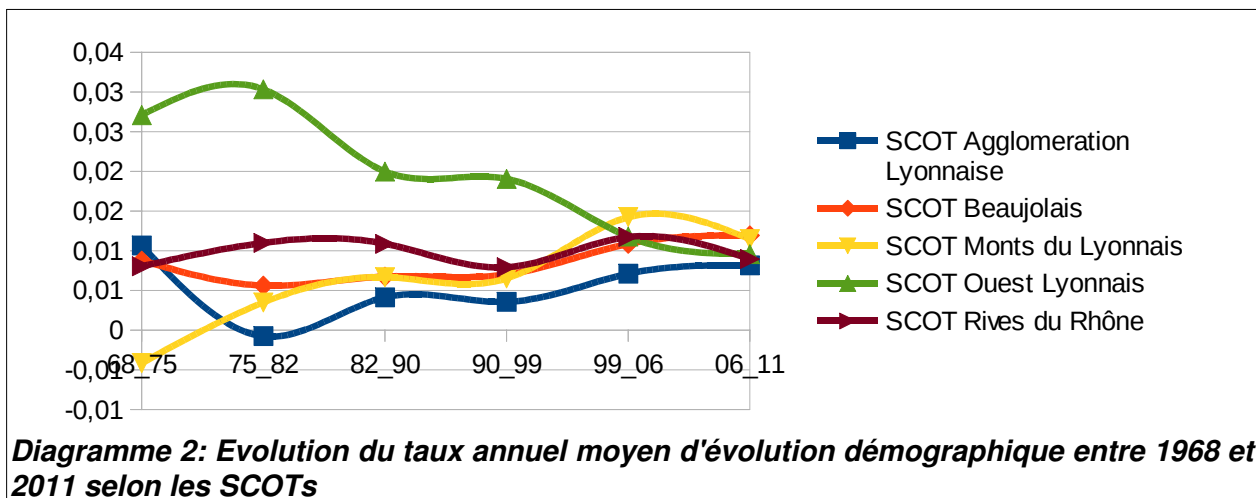


Diagramme 2: Evolution du taux annuel moyen d'évolution démographique entre 1968 et 2011 selon les SCOTs

Source : INSEE – RP 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2006 et 2011

1.3. Une croissance longtemps due majoritairement au solde migratoire, mais essentiellement au solde naturel sur la période la plus récente

Le taux moyen de croissance annuel dû au solde migratoire est de 0,44 % entre 2006 et 2011. Celui dû au solde naturel est de 0,52 % pour la même période.

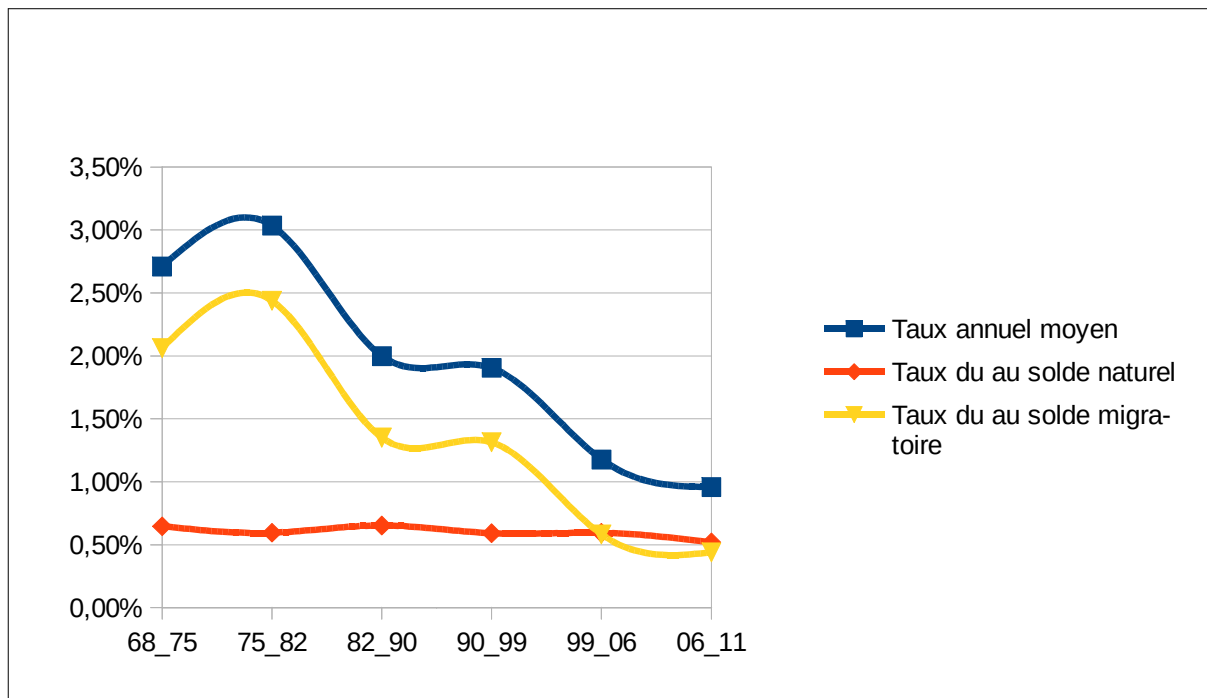


Diagramme 3: Evolution démographique du SCOT de l'Ouest Lyonnais entre 1968 et 2011

Source : INSEE – RP 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2006 et 2011

L'Ouest Lyonnais est ainsi le seul SCOT à présenter un équilibre de sa croissance sur la période 1999-2011, entre son attractivité vis à vis des populations extérieures et sa croissance naturelle.

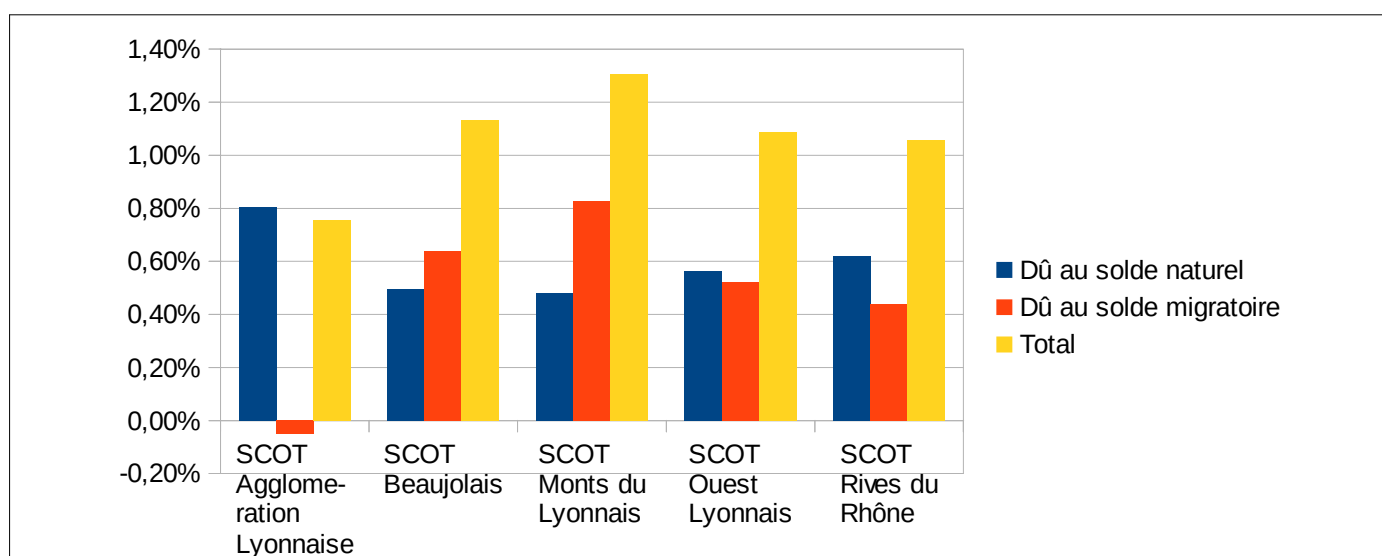


Diagramme 4: Taux moyen d'évolution annuelle de la population entre 1999 et 2011 selon les SCOTs

Source : INSEE – RP 1999 et 2011

1.4. Des dynamiques démographiques hétérogènes selon les EPCI

Si l'on dresse une typologie des EPCI selon leur évolution démographique, de très dynamiques à faiblement dynamiques, les quatre communautés de communes du SCOT de l'Ouest Lyonnais se répartissent de la manière suivante :

- Territoires dynamiques ou très dynamiques sur le plan démographique uniquement en raison de leur forte, voire très forte attractivité, la croissance naturelle étant au mieux modérée.

- CC Vallons du Lyonnais

Ces territoires sont caractérisés par un taux moyen de croissance annuelle élevé ou très élevé, un taux moyen de croissance annuelle due au solde migratoire élevé ou très élevé, la croissance due au solde naturelle étant moyenne ou faible.

- Territoires dynamiques sur le plan démographique en raison de la croissance naturelle et de leur attractivité.

- CC du Pays de l'Arbresle

- CC du Pays Mornantais

Ces territoires se caractérisent par un taux de croissance annuelle moyen à élevé et à un taux de croissance annuelle due au solde migratoire moyen.

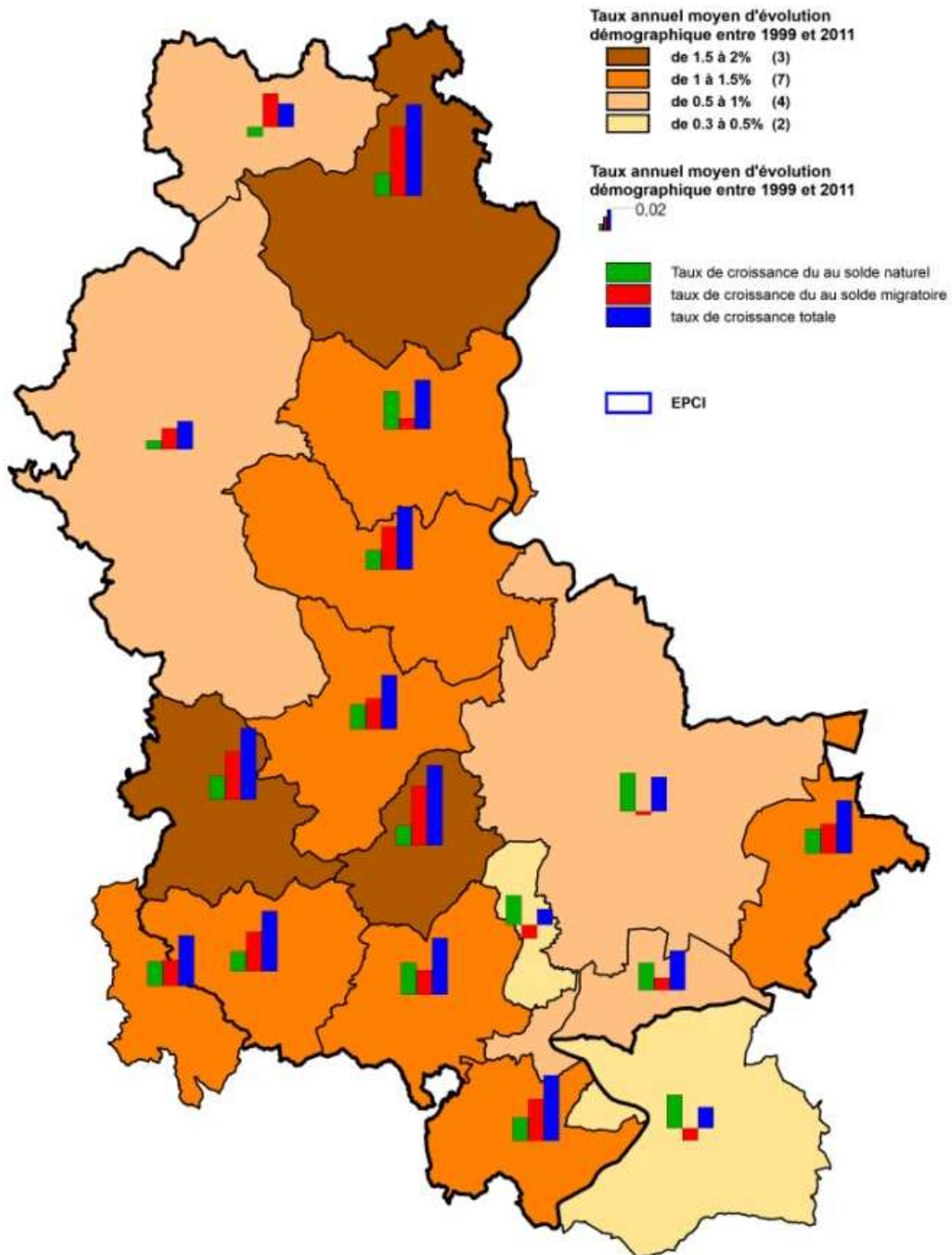
- Territoires faiblement ou moyennement dynamiques moyennement ou faiblement attractifs, avec une croissance naturelle moyenne ou faible.

- CC de la Vallée du Garon

Ces territoires sont caractérisés par un taux moyen de croissance annuelle moyen ou faible, en raison d'une croissance due au solde naturel faible, moyen voire négative la croissance due au solde migratoire étant moyenne ou faible.

La communauté de communes de la Vallée du Garon est avec la Communauté d'agglomération du Pays Viennois, l'EPCI qui connaît le taux moyen de croissance annuelle le plus faible entre 1999 et 2011 (respectivement 0,33 % et 0,44%).

Evolution démographique entre 1999 et 2011



Carte 1: Evolution démographique entre 1999 et 2011 par EPCI

Source : INSEE – RP 1999 et 2011

1.5. Des écarts parfois importants entre l'évolution démographique récente et les orientations fixées par le SCOT

Les polarités 1 du SCOT, à savoir les communes de l'Arbresle, Brignais et Chaponost connaissent un taux moyen d'évolution annuelle de la population entre 2006 et 2012, inférieur à ceux fixés par le SCOT (Brignais et Chaponost perdent même de la population). Il en est de même pour les polarités 2 de Vourles et de Mornant, ainsi que de celles autour de l'Arbresle (à l'exception de Saint-Germain-Nuelles et Fleurieux sur l'Arbresle), bien qu'elles accueillent un volume important de population. A l'inverse certaines communes de polarité 4, comme Pollionay, Saint-Jean de Toulas, Saint-Pierre la Palud, Sarcey, Bibost, Rontalon, Riverie ont un taux moyen d'évolution annuel qui est plus du double de celui fixé par le SCOT.

Globalement, toutes les polarités, à l'exception de la polarité 1, connaissent une croissance démographique supérieure à celle prévue par le SCOT. C'est la polarité 3 qui enregistre l'écart le plus important.

	Population 2006	Population 2012	Population prévue par le SCOT en 2012	Evolution 2006-2012	Evolution prévue par le SCOT
Pôle 1	25 645	25 514	26 726	-0,09%	0,70%
Pôle 2	44 130	47 708	47 029	1,31%	1,07%
Pôle 3	30 905	33 449	32 562	1,33%	0,87%
Pôle 4	13 151	13 916	13 719	0,95%	0,71%
SCOT Ouest Lyonnais	113 831	120 587	120 037	0,97%	0,89%

Tableau 1 : Evolution démographique entre 2006 et 2012 selon les polarités du SCOT

Source : INSEE – RP 2006 et 2012

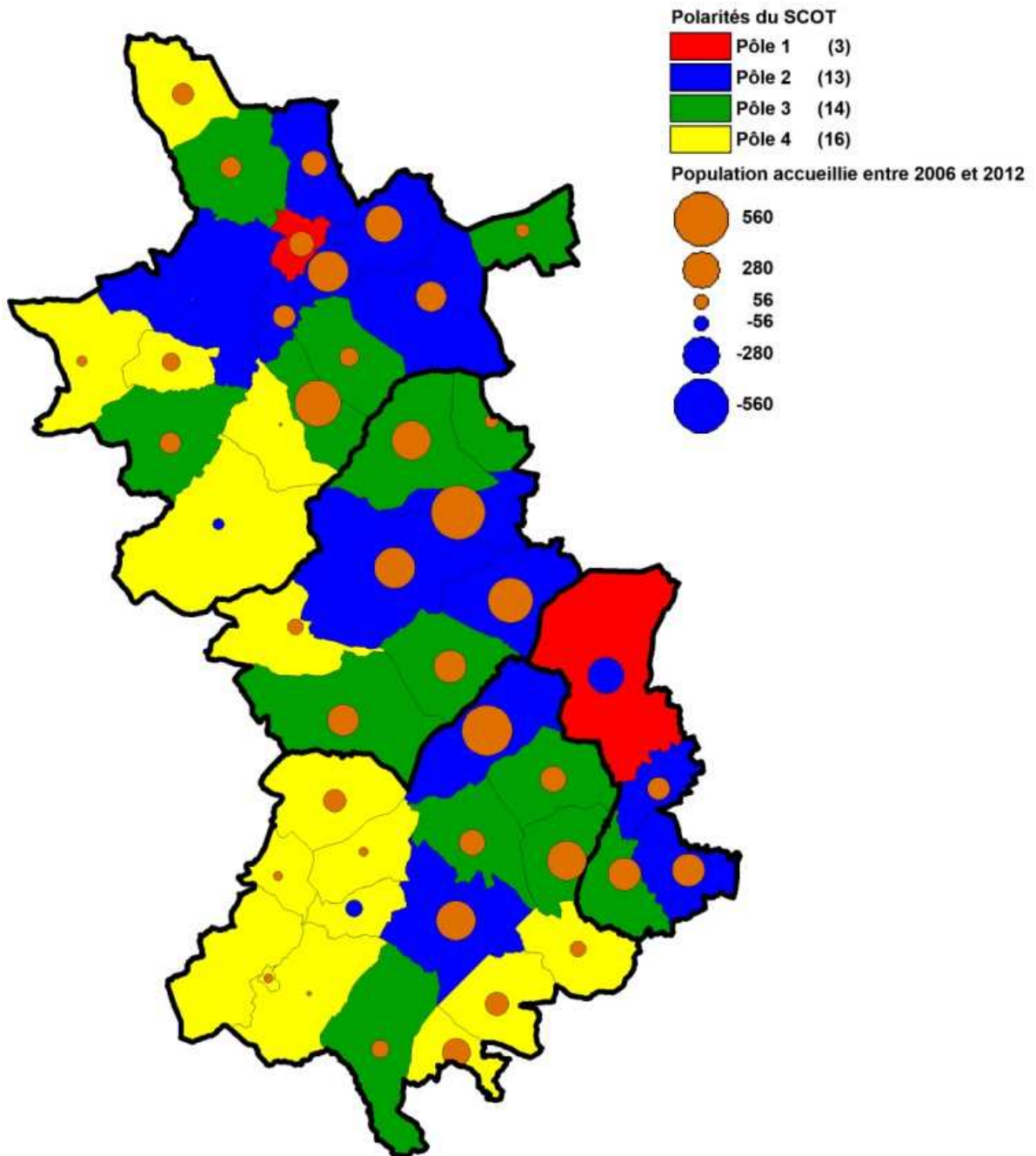
Si l'on raisonne au niveau de l'EPCI, l'évolution démographique de la Vallée du Garon est nettement inférieure à celle prévue par le SCOT, celle du Pays de l'Arbresle en est la plus proche et celle des Vallons du Lyonnais la plus excédentaire.

EPCI_2014	Population 2006	Population 2012	Population prévue par le SCOT en 2012	Evolution 2006-2012	Evolution prévue par le SCOT
CC de la vallée du Garon	28 459	28 772	29 579	0,18%	0,65%
CC des Vallons du Lyonnais	25 211	27 404	26 731	1,40%	0,98%
CC du Pays de l'Arbresle	34 435	36 643	36 538	1,04%	0,99%
CC du Pays Mornantais	25 726	27 768	27 189	1,28%	0,93%
SCOT Ouest Lyonnais	113 831	120 587	120 037	0,97%	0,89%

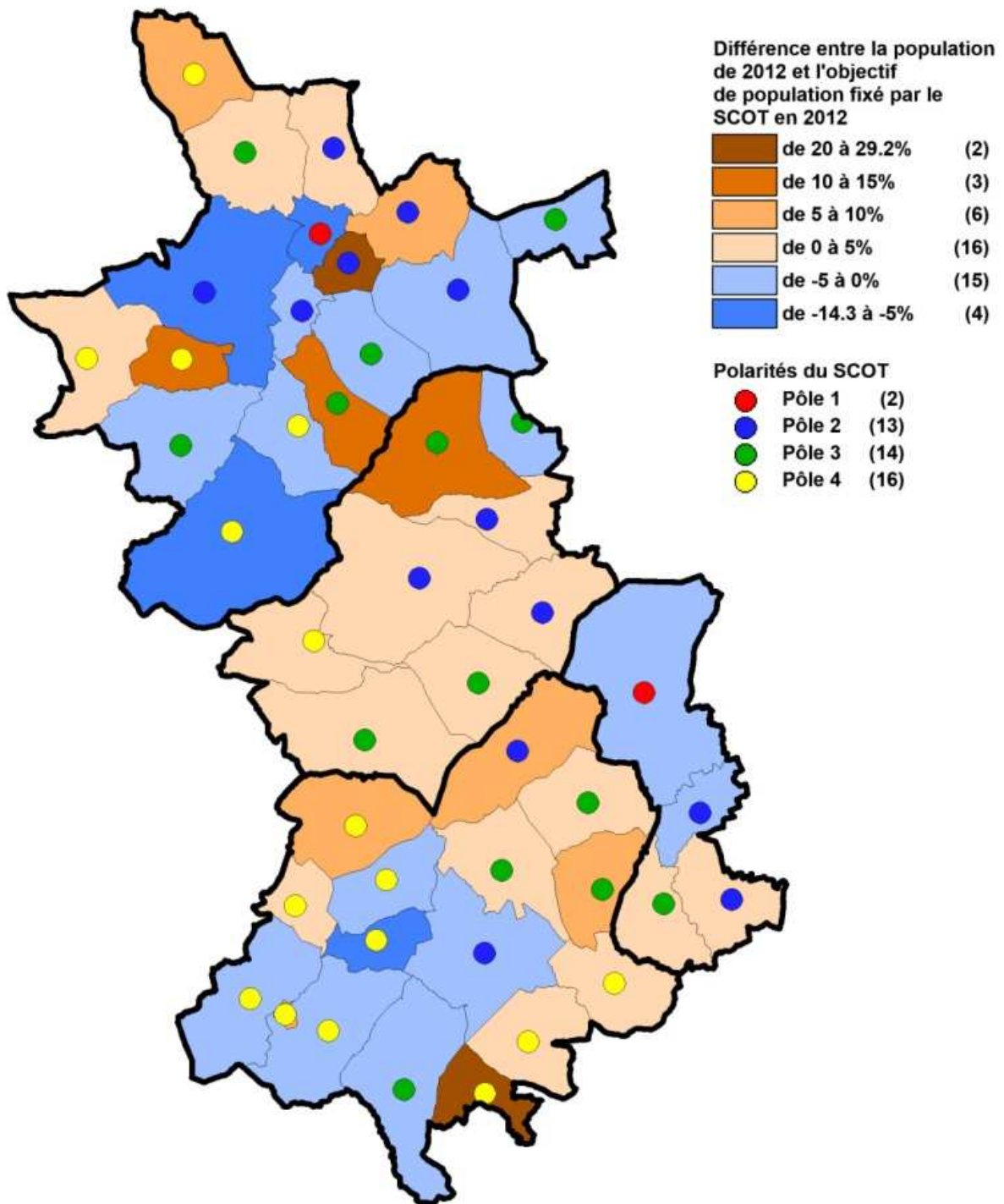
Tableau 2 : Evolution démographique entre 2006 et 2012 selon les EPCI

Source : INSEE – RP 2006 et 2012

NB : Les cartes ci-contre donne des résultats cumulés pour les communes de Brignais et Chaponost, le SCOT de l'Ouest Lyonnais donnant une orientation mutulisée de développement démographique pour ces deux communes



Carte 2: Population accueillie entre 2006 et 2012 selon les polarités du SCOT
Source : INSEE – RP 2006 et 2012



Carte 3: Comparaison de l'évolution démographique des polarités du SCOT entre 2006 et 2012 et les orientations fixées par le SCOT

Source : INSEE – RP 2006 et 2012

1.6. Synthèse

Le SCOT de l'Ouest Lyonnais a connu de loin la plus forte évolution démographique de tous les SCOTs du Rhône entre 1968 et 2011. Il accueille toujours un volume important de population malgré un fléchissement de la croissance démographiques (7 206 habitants supplémentaires entre 2006 et 2012). Sa croissance démographique a longtemps été due au solde migratoire, mais celle-ci est désormais autant liée à sa croissance naturelle qu'à son attractivité vis à vis d'autres territoires.

En 2012, la population du SCOT de l'Ouest Lyonnais s'élève à 120 587 habitants, soit à peine plus que les 120 037 habitants prévus par le SCOT pour cette même année. Cependant, au niveau des polarités, des écarts parfois importants sont constatés entre l'évolution démographique récente et les orientations fixées par le SCOT. Ainsi la polarité 1 perd de la population, alors que toutes les autres polarités connaissent une croissance démographique supérieure à celle prévue par le SCOT. C'est la polarité 3 qui enregistre l'écart le plus important.

Si l'on raisonne au niveau de l'EPCI, l'évolution démographique de la Vallée du Garon est nettement inférieure à celle prévue par le SCOT, celle du Pays de l'Arbresle en est la plus proche et celle des Vallons du Lyonnais la plus excédentaire.

2. ELÉMENTS DE DIAGNOSTIC SUR LE LOGEMENT

2.1. Des différences de production de résidences principales avec les orientations du SCOT corroborant celles d'évolution démographiques

Globalement, toutes les polarités, à l'exception de la polarité 1, connaissent une croissance du parc de résidences principales supérieure à celle prévue par le SCOT. Mais dans ce cas, c'est la polarité 2 et non la polarité 3 qui enregistre l'écart le plus important, alors que la polarité 4 approche de près les orientations du SCOT. Ces différences s'expliquent par la difficulté à prévoir le phénomène de desserrement de la population et la composition des ménages qui occuperont les logements produits. Mais les conclusions sont les mêmes. Les pôles 1 enregistrent un retard alors que les autres pôles dépassent la croissance qui leur était assignée.

	Résidences principales 2006	Résidences principales 2011	Résidences principales prévues par le SCOT en 2011	Evolution 2006-2011	Evolution prévue par le SCOT
Pôle 1	9 647	9 902	10 541	0,52%	1,79%
Pôle 2	16 209	17 939	17 702	2,32%	2,05%
Pôle 3	11 199	12 380	12 260	2,03%	1,83%
Pôle 4	4 845	5 266	5 257	1,68%	1,65%
SCOT Ouest Lyonnais	41 687	45 487	45 761	1,76%	1,88%

Tableau 3: Evolution des résidences principales entre 2006 et 2011 selon les polarités du SCOT

Source : INSEE – RP 2006 et 2011

2.2. L'individuel pur ne prédomine plus mais les orientations du SCOT en matière de formes urbaines ne sont pas atteints

Entre 2006 et 2014, l'individuel pur ne représente que 37,5 % des logements commencés dans l'Ouest Lyonnais ; Cette part est d'autant plus faible que le niveau de polarité est élevé (de 16,7 % pour la polarité 1 à 58,6 % pour la polarité 4). Cependant, seule la polarité 1 à une part de l'individuel pur dans la construction neuve inférieure à celle que prévoit le SCOT. La faute n'en incombe pas à la production de logements collectifs, car toutes les polarités à l'exception de la polarité 4 dépassent les objectifs de production de logements collectifs fixés par le SCOT. C'est la production d'individuel groupé qui est encore insuffisante quel que soit le niveau de polarité. Au niveau communal, seules Yzeron, Bibost et Saint-André la Côte ont dépassé les objectifs du SCOT en matière de production d'individuel groupé.

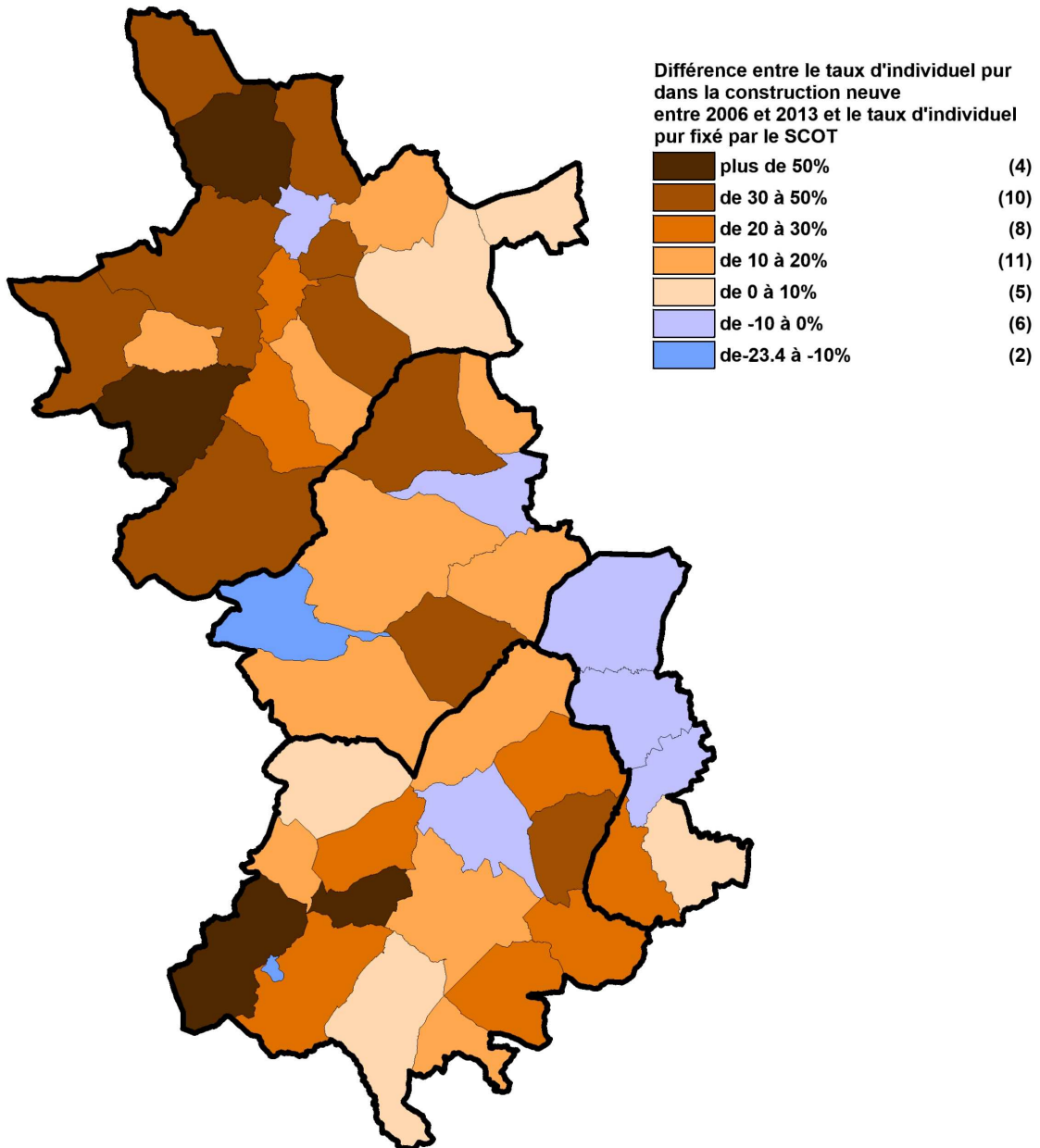
	Individuel pur commencé entre 2006 et 2013	Individuel groupé commencé entre 2006 et 2013	Collectif commencé entre 2006 et 2013	Part de l'individuel pur dans la construction neuve	Part de l'individuel pur fixée par le SCOT	Part de l'individuel groupé dans la construction neuve	Part de l'individuel groupé fixée par le SCOT	Part du collectif dans la construction neuve	Part du collectif fixée par le SCOT
Pôle 1	217	122	958	16,7%	20,0%	9,4%	40,0%	73,9%	40,0%
Pôle 2	1165	693	1582	33,9%	25,0%	20,1%	45,0%	46,0%	30,0%
Pôle 3	969	389	586	49,8%	25,0%	20,0%	45,0%	30,1%	30,0%
Pôle 4	429	185	118	58,6%	40,0%	25,3%	35,0%	16,1%	25,0%
SCOT Ouest Lyonnais	2780	1389	3244	37,5%	25,4%	18,7%	42,9%	43,8%	31,7%

Tableau 4: Part des différentes formes urbaines dans la construction neuve entre 2006 et 2014 selon les polarités

Source : Sitadel 2006 à 2013

Seules 8 communes ont une part d'individuel pur inférieur à l'objectif fixé par le SCOT :

- L'Arbresle, Brignais, Chaponost, Vourles, Grézieu la Varenne, Saint-Laurent d'Agny et Riverie, grâce à leur production de logements collectifs
- Yzeron, grâce à sa production d'individuel groupé

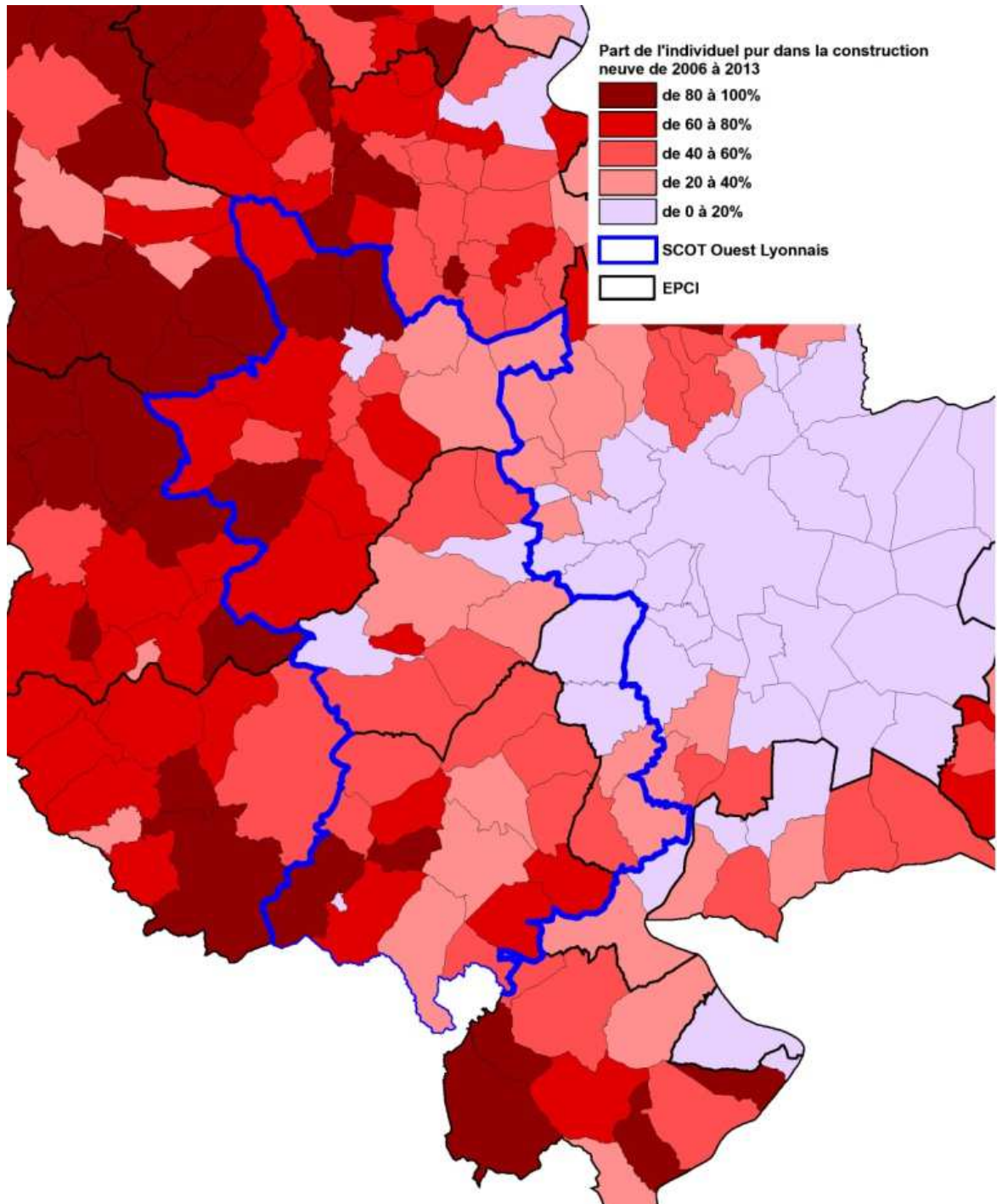


Carte 4: La part de l'individuel pur dans la construction neuve du 1er janvier 2006 au 1er janvier 2014 : comparaison avec les objectifs du SCOT

Source : SITADEL de 2006 à 2013

Alors que la période 2006-2013 ne couvre que trois années après l'approbation du SCOT, pendant lesquelles les effets du SCOT ne se sont pas encore beaucoup fait sentir, on constate que dans le SCOT de l'Ouest Lyonnais, comme dans d'autres territoires péri-urbains, l'individuel pur n'exerce plus sa suprématie.

Cela est probablement lié au renchérissement de la charge foncières et aux évolutions réglementaires permettant une augmentation de la densification, davantage qu'à une prise de conscience de l'importance d'économiser la ressource foncière.



Carte 5: Part de l'individuel pur dans la construction neuve du 1er janvier 2006 au 1er janvier 2014

Source : SITADEL – 2006 à 2013

2.3. Une consommation foncière en baisse mais encore excessive au regard des objectifs du SCOT

Quel que soit le niveau de polarité, la consommation foncière pour le logement est en baisse sensible sur la période 2006-2012 par rapport à la période 1999-2005, alors même que le rythme de construction est en hausse. Par conséquent, la densité des logements construits augmente de manière significative, particulièrement dans les polarités 1 et 2.

Les objectifs de densité fixés par le SCOT prennent en compte toute la superficie d'une opération incluant espaces verts, équipements publics, voirie, etc.. Les données Majic ne prennent en compte que les parcelles sur lesquelles les logements ont été construits. La densité calculée avec Majic est donc inférieure à la densité qui comprendrait toute la superficie d'une opération. Mais on peut d'ores et déjà constater qu'aucune polarité n'atteint les objectifs du SCOT, la polarité s'en éloignant le plus étant celle de niveau 2.

Polarité	Surface consommée pour le logement entre 1999 et 2005 (en ha)	Surface consommée pour le logement entre 2006 et 2012 (en ha)	Surface consommée annuellement pour le logement entre 1999 et 2005 (en ha)	Surface consommée annuellement pour le logement entre 2006 et 2012 (en ha)	Logements construits entre 1999 et 2005	Logements construits entre 2006 et 2012	Densité des logements construits entre 1999 et 2005 (en logements par hectare)	Densité des logements construits entre 2006 et 2012 (en logements par hectare)	Densité des logements construits prévue par le SCOT (en logements par hectare)
Pôle 1	35,48	23,22	5,1	3,3	786	803	22,2	34,6	entre 40 et 50
Pôle 2	141,98	121,05	20,3	17,3	2089	2713	14,7	22,4	entre 30 et 40
Pôle 3	98,21	79,1	14,0	11,3	1420	1630	14,5	20,6	entre 25 et 30
Pôle 4	32,58	36,35	4,7	5,2	438	592	13,4	16,3	entre 20 et 25
SCOT Ouest Lyonnais	308,25	259,72	44,0	37,1	4733	5738	15,4	22,1	

Tableau 5 : Surface consommée par le logement et densité de construction entre 1999 et 2005 et 2006 et 2012

Source : Majic 2013

A titre d'information, la consommation foncière pour le logement autorisée par le SCOT entre 2006 et 2020 prenant en compte les espaces verts, équipements publics, voirie, etc..est comprise entre 343,3 ha et 434,6 ha

	consommation foncière minimale prévue par le SCOT entre 2006 et 2020 (en ha)	consommation foncière maximale prévue par le SCOT entre 2006 et 2020 (en ha)
Pôle 1	54,3	67,9
Pôle 2	130,6	174,1
Pôle 3	107,7	129,2
Pôle 4	50,7	63,4
SCOT Ouest Lyonnais	343,3	434,6

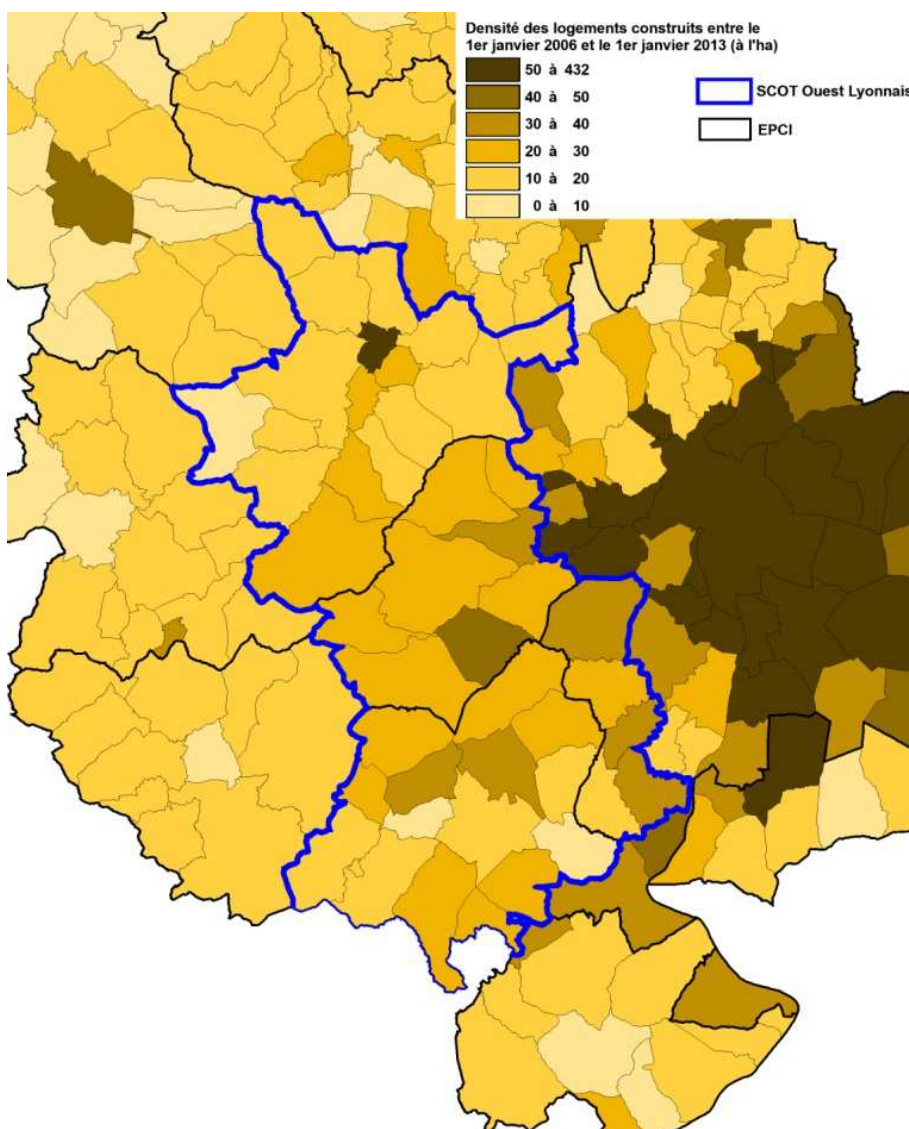
Tableau 6: Consommation foncière autorisée par le SCOT entre 2006 et 2020

Sur la période 2006-2012, toutes les communes ayant une part des logements construits en individuel inférieure à celle fixée par le SCOT ont également une densité de logements

construits supérieure au seuil minimum fixé par le SCOT. Ces communes sont l'Arbresle, Grézieu la Varenne, Millery, Vourles, Saint-Laurent d'Agny et Yzeron.

D'autres communes, bien qu'ayant une part des logements construits en individuel pur supérieure à celle fixée par le SCOT, respectent toutefois les objectifs de densité que ce dernier fixe. Beaucoup d'entre elles ont une part importante de collectif ou d'individuel groupé dans la construction neuve (Orliénas, Saint-Maurice sur Dargoire, Thurins, Chaussan, Chevinay, Saint-André la Côte et Saint-Jean de Toulas) Mais les trois autres (Messimy, Rontalon et Saint-Andéol le Château) ne respectent pas les objectifs du SCOT en matière d'individuel groupé et de collectif, ce qui signifie que pour ces communes, la densité de construction du collectif et/ou de l'individuel groupé et/ou de l'individuel pur est très importante.

En revanche, deux communes (Chaponost et Riverie) ont une part d'individuel pur inférieure à celle fixée par le SCOT mais ne respectent pas pour autant les objectifs du SCOT en matière de densité. Cela signifie donc que l'individuel groupé et le collectif ne sont pas obligatoirement synonymes de densité plus importante.



Carte 6: Densité des logements construits entre le 1er janvier 2006 et le 1er janvier 2013

Source : MAJIC – DGFIP 2013

2.4. Un renouvellement urbain très variable suivant les communes

La carte suivante indique le taux de construction neuve par rapport au nombre de logements créés entre 1999 et 2006. Un taux de 80% indique que 80 logements ont été construits pour 100 logements créés, c'est à dire qu'une part des logements créés est issue de la mobilisation du parc existant (division de grands logements en plusieurs logements plus petits ou changement de destination de bâtiment anciennement à usage d'activités économiques), ou encore que la base de données SITADEL a été mal renseignées et sous-estime la construction neuve pour certaines communes. Par contre, un taux de 120% signifie que 120 logements ont été construits pour seulement 100 logements créés, c'est à dire qu'au moins 20 logements construits ont servi à compenser la démolition de 20 logements existants. Une valeur négative signifie qu'il y a eu plus de démolitions que de reconstructions et que le nombre de logements a donc diminué. Ces données à la commune sont à prendre avec précaution, car en deçà d'un certain seuil, elles peuvent conduire à des aberrations statistiques. Malgré tout, elles peuvent donner une idée des tendances générales.

Le renouvellement urbain est significatif dans la Vallée du Garon et le Pays Mornantais. Par contre, il est relativement peu important dans les Vallons du Lyonnais. Il est très important dans les polarités 1 et 4, plutôt faible dans les polarités 2.

EPCI	Nbre logts commencés 2006-2010	Nbre démolitions /reconstructions	Part de la démolition /reconstruction dans la construction neuve
CC de la vallée du Garon	785	151	19,2%
CC des Vallons du Lyonnais	1119	80	7,2%
CC du Pays de l'Arbresle	1155	163	14,1%
CC du Pays Mornantais	1136	206	18,1%
SCOT Ouest Lyonnais	4195	600	14,3%

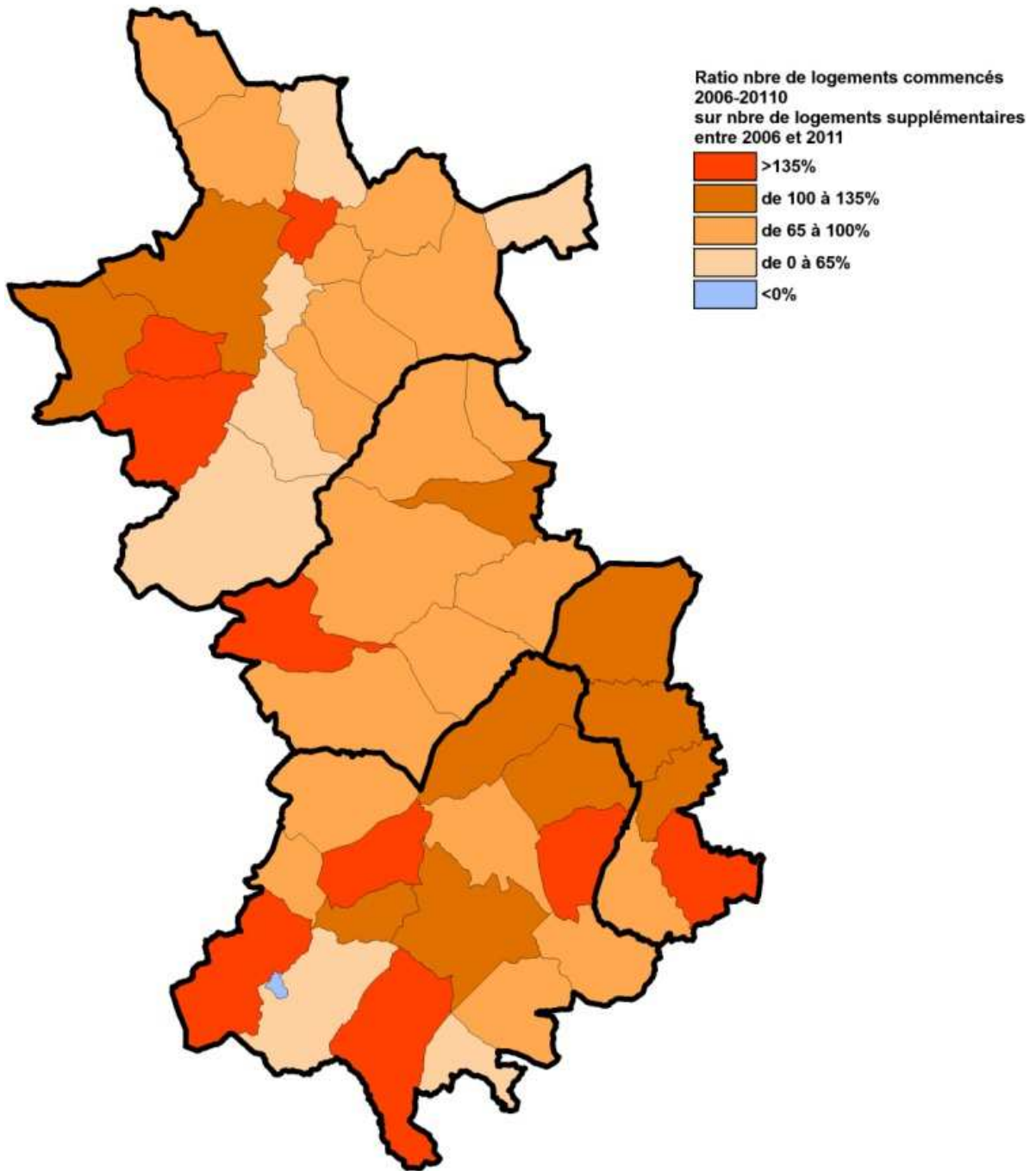
Tableau 7 : Part de la démolition-reconstruction dans la construction neuve entre le 1^{er} janvier 2006 et le 1^{er} janvier 2011 selon les EPCI

Source : INSEE, RP 2006 et 2011, SITADEL 2006 à 2010

Polarité	Nbre logts commencés 2006-2010	Nbre démolitions /reconstructions	Part de la démolition /reconstruction dans la construction neuve
Pôle 1	511	152	29,8%
Pôle 2	1940	163	8,4%
Pôle 3	1269	170	13,4%
Pôle 4	475	114	24,0%
SCOT Ouest Lyonnais	4195	600	14,3%

Tableau 8: Part de la démolition-reconstruction dans la construction neuve entre le 1^{er} janvier 2006 et le 1^{er} janvier 2011 selon les polarités

Source : INSEE, RP 2006 et 2011, SITADEL 2006 à 2010



Carte 7: Part de la construction neuve dans l'évolution du nombre de logements entre le 1er janvier 2006 et le 1er janvier 2011

Source : INSEE, RP 2006 et 2011, SITADEL 2006 à 2010

2.5. Une offre très faible de logements locatifs HLM

En 2011 sur le territoire de l'Ouest Lyonnais, seuls 3 218 ménages occupent leur résidence principale à titre de locataires HLM, soit 7,1 % du nombre total de ménages. Ce taux est encore plus faible si on le calcule sur l'ensemble des communes du SCOT à l'exception des trois polarités de l'Arbresle, Brignais et Chaponost puisqu'il n'est plus que de 4,7 %. Certes on compte 502 locataires HLM de plus qu'en 2006 où le taux de locataires HLM était encore plus faible (6,5 % sur le SCOT, 3,9 % sur le SCOT hors communes de polarité 1), mais cet effort de production est encore insuffisant au regard des orientations du SCOT. En considérant les logements HLM construits entre le 1^{er} janvier 2006 et le premier janvier 2014 (déduction faite des logements sortis du stock au 1^{er} janvier 2014 pour cause de démolition, déclassement ou revente dans le cadre d'accessions sociales à la propriété), leur nombre est inférieur à la moitié de l'objectif fixé par le SCOT comme part de logements sociaux dans la construction neuve. L'écart le plus important avec les objectifs du SCOT est constatée pour les communes de polarité 3.

Polarité	Résidences principales en 2006	Locataires HLM en 2006	Résidences principales en 2011	Locataires HLM en 2011	Part des locataires HLM en 2006	Part des locataires HLM en 2011
Pôle 1	9 647	1 454	9 902	1 537	15,1%	15,5%
Pôle 2	16 209	713	17 939	961	4,4%	5,4%
Pôle 3	9 127	228	9 972	344	2,5%	3,5%
Pôle 4	6 917	321	7 674	376	4,6%	4,9%
SCOT Ouest Lyonnais	41 899	2 716	45 487	3 218	6,5%	7,1%
SCOT Ouest Lyonnais hors polarité 1	32 252	1 262	35 585	1 681	3,9%	4,7%
Rhône hors Grand Lyon	156 691	17 001	171 711	17 898	10,9%	10,4%

Tableau 9: Taux de locataires HLM en 2006 et 2011 selon les polarités

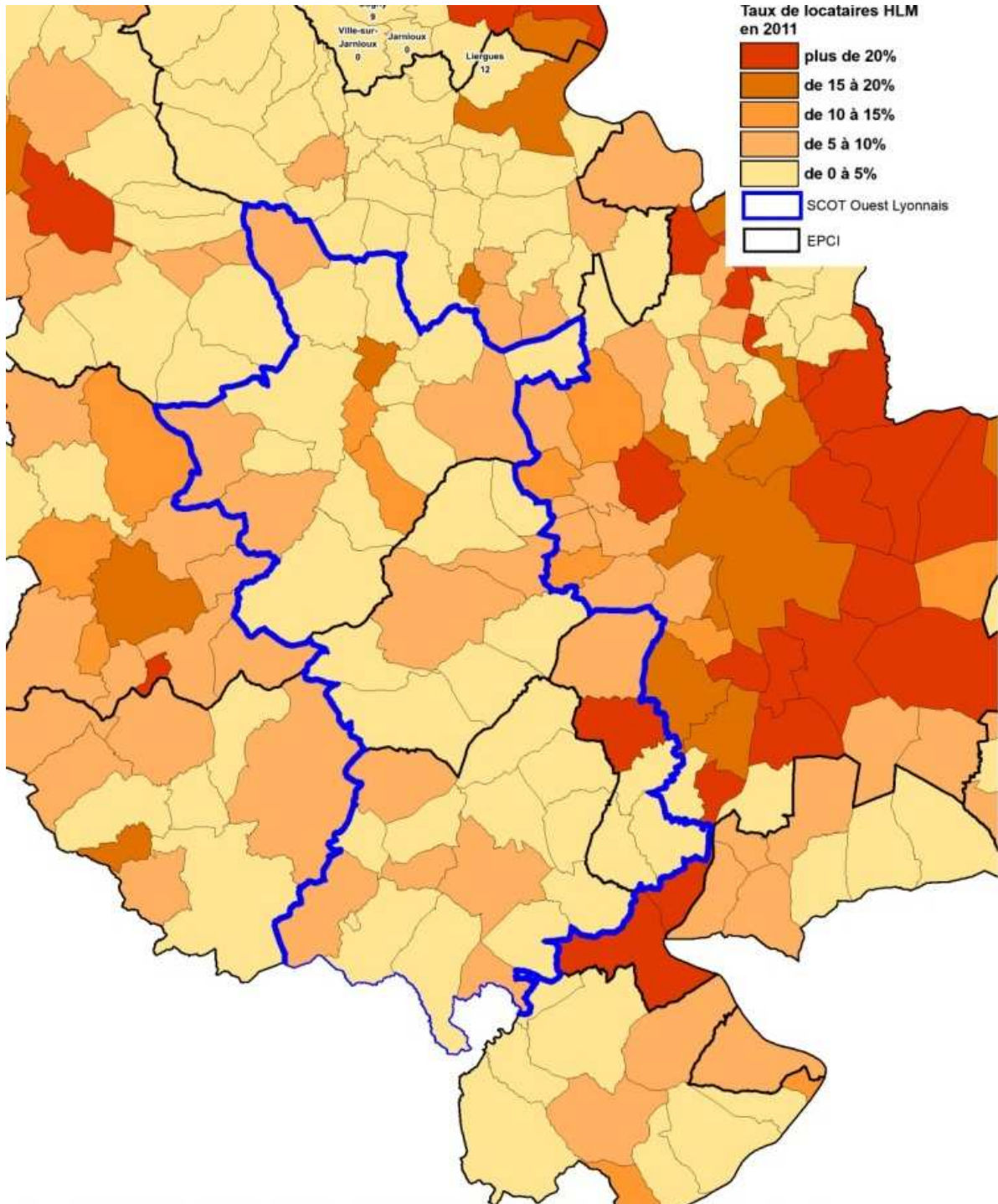
Source : INSEE – RP 2006 et 2011

Polarité	Logements HLM construits du 1er janvier 2006 au 1er janvier 2014 (hors sortie du stock)	Logements HLM prévus par le SCOT entre le 1er janvier 2006 au 1er janvier 2014	Logements commencés du 1 ^{er} janvier 2006 au 1 ^{er} janvier 2014	Logements prévus par le SCOT du 1 ^{er} janvier 2006 au 1 ^{er} janvier 2014	Part des logements HLM dans la construction neuve 1er janvier 2006 au 1er janvier 2014	Part des logements HLM dans la construction neuve prévue par le SCOT
Pôle 1	206	406	1 297	1 469	15,9%	27,7%
Pôle 2	392	820	3 468	2 814	11,3%	29,1%
Pôle 3	171	366	1 980	1 745	8,6%	21,0%
Pôle 4	47	97	740	677	6,4%	14,3%
SCOT Ouest Lyonnais	816	1 689	7 485	6 707	10,9%	25,2%

Tableau 10: Part des logement sociaux dans la construction neuve entre le 1er janvier 2006 et le 1er janvier 2014

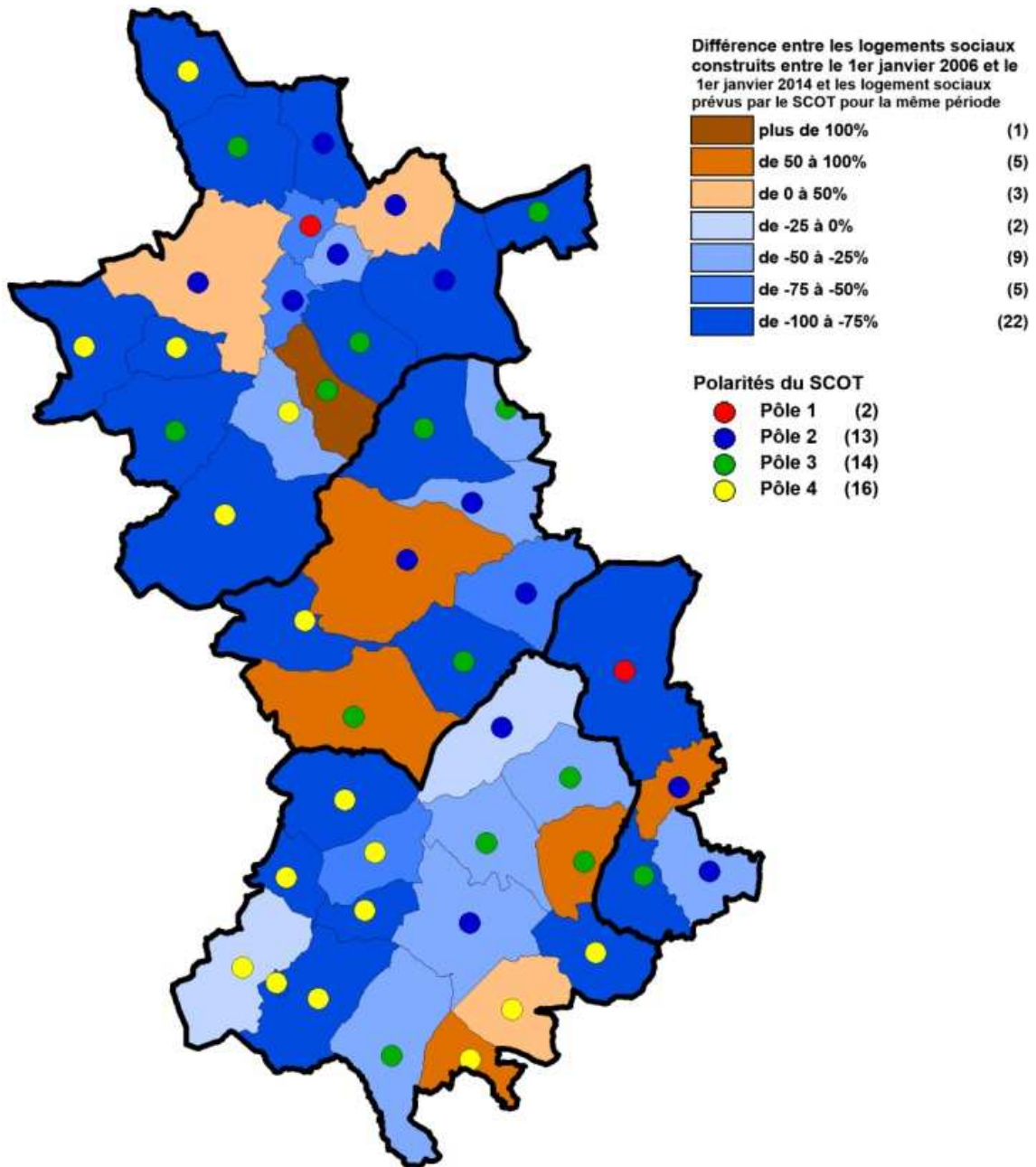
Source : SITADEL 2006 à 2013, RPLS 2014

Au niveau communal, seules 9 des 47 communes ont produit davantage de logements sociaux que ne le prévoit le SCOT . Ces communes sont dans l'ordre décroissant : Saint-Pierre la Palud, Vourles, Taluyers, Thurins, Saint-Jean de Toulas, Vaugneray, Fleurieux sur l'Arbresle, Savigny et saint-Andéol le Chateau.



Carte 8: Taux de locataires HLM en 2011

Source : INSEE – RP 2011



Carte 9: Les logements sociaux dans la construction neuve entre le 1er janvier 2006 et le 1er janvier 2014 : comparaison avec les orientations du SCOT

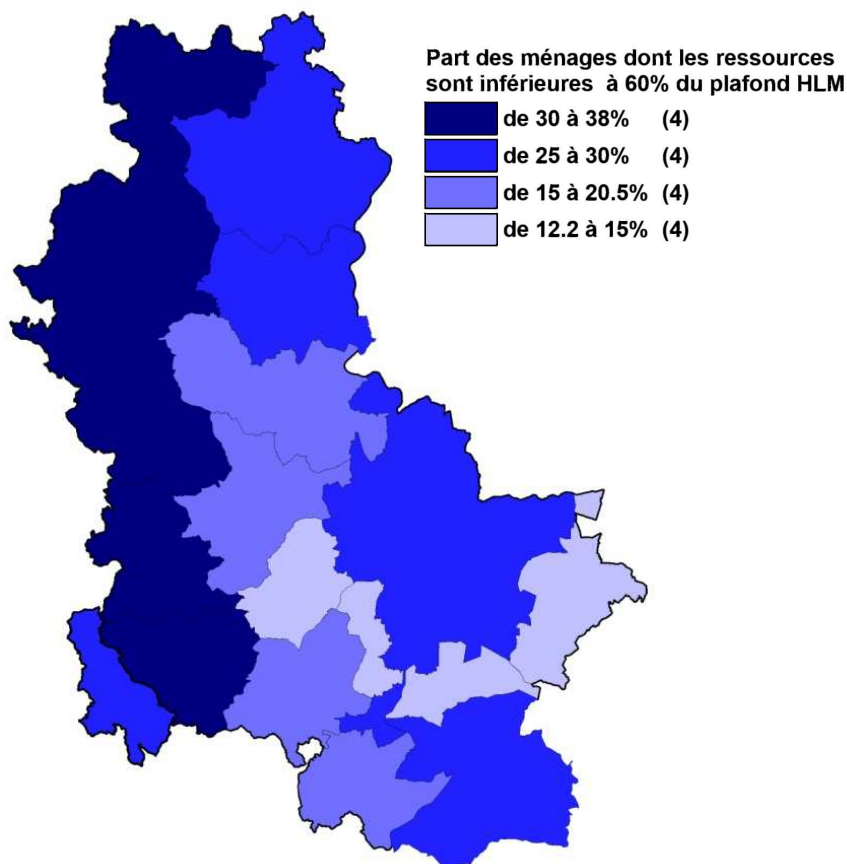
Source : RPLS 2014, SITADEL 2006 à 2013

2.6. Les ménages modestes ont des difficultés à accéder au marché du logement

En 2011, les ménages modestes (dont les ressources sont inférieures à 60 % du plafond HLM utilisé pour l'attribution d'un logement social) étaient au nombre de 7 323 sur le territoire du SCOT de l'Ouest Lyonnais, soit 16,3 % du nombre total des ménages, ce qui est nettement inférieur à la moyenne constatée sur le nouveau Rhône. Il est comparable en cela aux autres territoires périurbains limitrophes de la métropole lyonnaise, où les prix élevés du foncier et de l'immobilier et la faiblesse du parc locatif social leur rendent difficile l'accès au logement. Il reste donc beaucoup à faire pour atteindre l'objectif de renforcement de la mixité sociale du SCOT.

libelle	Total_ménages_plafond_HLM_<60%	Total ménages	Part_ménages_plafond_HLM_<60%
CC de la Vallée du Garon	1612	11039	14,6%
CC des Vallons du Lyonnais	1493	10080	14,8%
CC du Pays Mornantais	1722	10236	16,8%
CC du Pays de l'Arbresle	2496	13547	18,4%
SCOT Ouest Lyonnais	7323	44902	16,3%
Nouveau Rhône	179237	712847	25,1%

Tableau 11: Les ménages modestes en 2011



Carte 10: Les ménages modestes en 2011

Source : FILOCOM 2011

2.7. Un marché du logement assez tendu

2.7.1. Une vacance plutôt faible même si elle est en augmentation

Les quatre intercommunalités du SCOT de l'Ouest Lyonnais comptent 2 032 logements vacants en 2011 d'après l'INSEE, soit un taux de vacance de 5,2 %. Or, un taux de vacance assurant une bonne fluidité du marché immobilier doit être compris entre 6 et 8 %. Cependant, l'état de la vacance diffère selon les polarités du SCOT ou les EPCI. La vacance est la plus faible dans les polarités de niveau 3 et dans la Vallée du Garon. En revanche, elle est la plus élevée dans les polarités de niveau 4 et dans le Pays de l'Arbresle, où le marché du logement semble d'une fluidité normale. Au niveau communal, le nombre de logements vacants est le plus élevé à l'Arbresle où le taux de vacance atteint 9,3 %. Sain-Bel se distingue également avec un taux de vacance de 9,8 %.

Le taux de vacance dans l'Ouest Lyonnais a augmenté puisqu'il n'était que de 4,5 % en 2006. Cependant, il serait exagéré d'y percevoir une détente du marché. D'une part, le taux de vacance est resté stable ou a diminué pour près d'un tiers des communes du SCOT (15 communes sur 47). D'autre part, d'autres indicateurs comme le taux de vacance dans les logements sans confort ou avec confort partiel, l'évolution des résidences secondaires, et surtout les prix du foncier et de l'immobilier tendent à indiquer le contraire.

Polarité	Nombre de logements en 2006	Nombre de logements vacants en 2006	Taux de vacance en 2006	Nombre de logements en 2011	Nombre de logements vacants en 2011	Taux de vacance en 2011	Evolution du taux de vacance entre 2006 et 2011 en points
Pôle 1	10 208	441	4,30%	10 567	550	5,20%	0,90
Pôle 2	17 350	729	4,20%	19 263	1 004	5,20%	1,00
Pôle 3	12 174	541	4,40%	13 406	636	4,70%	0,30
Pôle 4	5 642	320	5,70%	6 112	367	6,00%	0,30

Tableau 12 : vacance en 2006 et 2011 selon les polarités du SCOT

Source : INSEE – RP 2006 et 2011

EPCI_2014	Nombre de logements en 2006	Nombre de logements vacants en 2006	Taux de vacance en 2006	Nombre de logements en 2011	Nombre de logements vacants en 2011	Taux de vacance en 2011	Evolution du taux de vacance entre 2006 et 2011 en points
CC de la vallée du Garon	10 960	343	3,1%	11 620	492	4,2%	1,10
CC des Vallons du Lyonnais	10 060	452	4,5%	11 180	535	4,8%	0,30
CC du Pays de l'Arbresle	14 160	791	5,6%	15 332	909	5,9%	0,31
CC du Pays Mornantais	10 195	440	4,3%	11 216	621	5,5%	1,20
SCOT Ouest Lyonnais	45 375	2 032	4,5%	49 348	2 557	5,2%	0,70

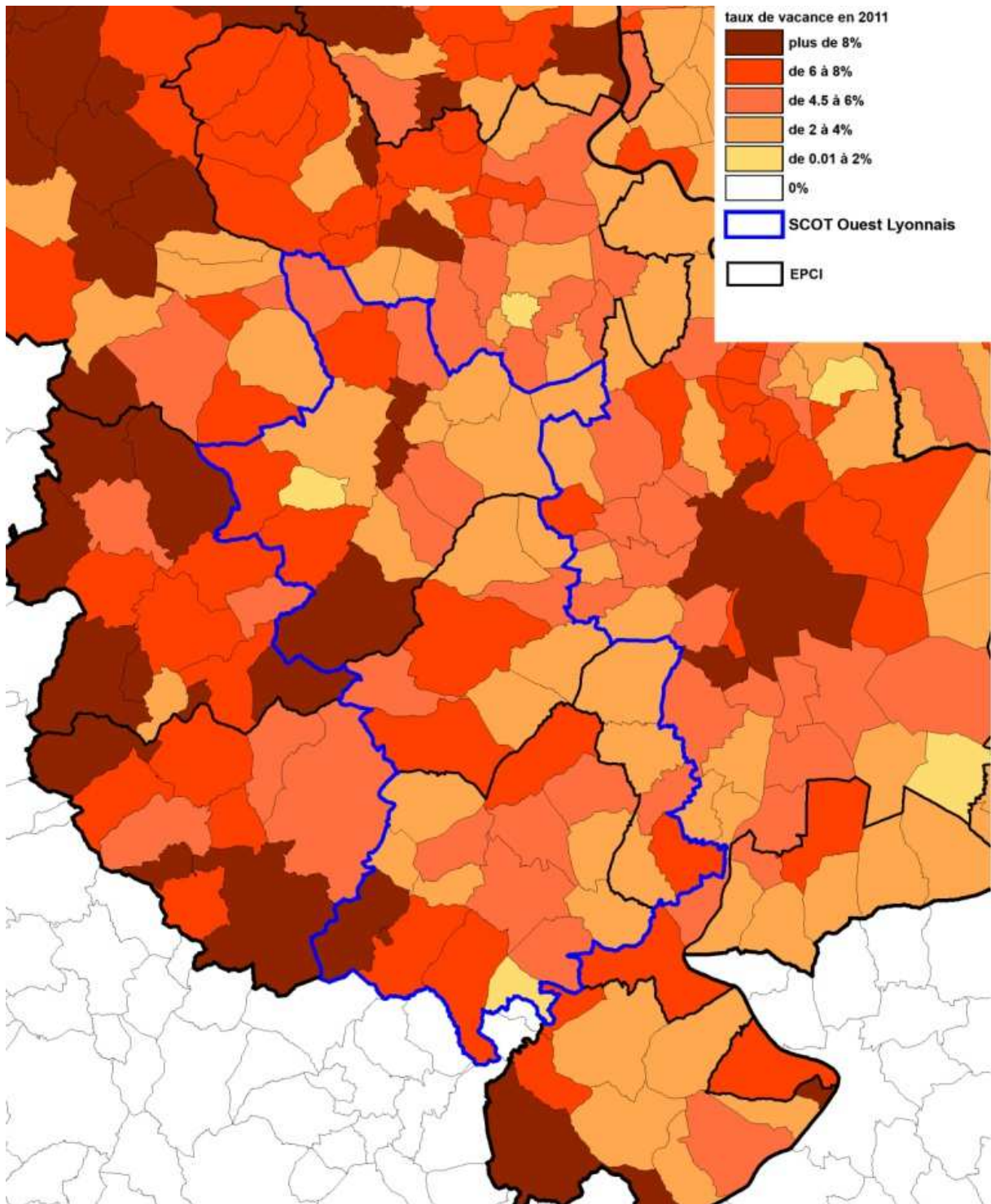
Tableau 13: Vacance en 2006 et 2011 selon les EPCI

Source : INSEE – RP 2006 et 2011

Au niveau communal, 32 des 47 communes de l'Ouest Lyonnais (soit 68,1 % des communes) ont un taux de vacance inférieur à 6 %, indiquant ainsi un marché du logement tendu. 9 d'entre elles ont un taux de vacance compris entre 6 et 8 % assurant une bonne

fluidité du marché immobilier. Les cinq dernières ont un taux de vacance supérieur à 9 %, indice d'une éventuelle vétusté ou inadaptation du parc de logements.

Ce faible taux de vacance est caractéristique des territoires limitrophes de l'agglomération lyonnaise où la pression foncière est particulièrement importante.



Carte 11: Taux de vacance dans le parc de logements en 2011

Source : INSEE – RP 2011

La plus forte tension qui semble s'exercer sur les marchés du logement de la Vallée du Garon et des Vallons du Lyonnais serait corroborée par le taux de vacance dans les logements sans confort ou qui ne disposent que d'un confort partiel. Celui-ci y est nettement inférieure à celle constatée sur le nouveau Rhône, à l'inverse du Pays de l'Arbresle et du Pays Mornantais. Pour ces deux derniers EPCI, qui comptent un nombre plus élevé de ces logements, cela signifie moins un marché plus détendu qu'un réel problème de réhabilitation de logements inadaptés aux exigences d'une population aisée.

EPCI_2014	Logements vacants sans confort ou avec confort partiel en 2011	Total logements sans confort ou avec confort partiel en 2011	Taux de vacance des logements sans confort ou avec confort partiel en 2011
CC du Pays de l'Arbresle	561	2937	19,10%
CC des Vallons du Lyonnais	244	2125	11,48%
CC du Pays Mornantais	357	2184	16,35%
CC de la Vallée du Garon	203	1597	12,71%
SCOT Ouest Lyonnais	1365	8843	15,44%
Nouveau Rhône	1925	12624	15,25%

Tableau 14: La vacance en 2011 dans les logements sans confort ou avec confort partiel dans les EPCI

Source : FILOCOM 2011

2.7.2. Une diminution des résidences secondaires déjà peu importantes

Dans un marché tendu, les résidences secondaires constituent un capital immobilier important que de nombreux propriétaires n'hésitent pas à monétiser ou à convertir en résidences principales. Le SCOT de l'Ouest Lyonnais compte 1 303 résidences secondaires en 2011 (soit 2,6 % des logements) contre 1445 (soit 3,2 % des logements). Le taux de résidences secondaires décroît en fonction du niveau de polarité et est ainsi le plus élevé dans les polarités de niveau 4 correspondant à des communes très rurales. Quelle que soit la polarité ou l'EPCI considérés, les résidences secondaires diminuent entre 2006 et 2011, que ce soit en volume ou en taux.

Polarité	Nombre de logements en 2006	Nombre de résidences secondaires en 2006	Taux de résidences secondaires en 2006	Nombre de logements en 2011	Nombre de résidences secondaires en 2011	Taux de résidences secondaires en 2011	Evolution du taux de résidences secondaires entre 2006 et 2011 en points
Pôle 1	10 208	120	1,20%	10 567	115	1,10%	-0,1
Pôle 2	17 350	496	2,90%	19 263	409	2,10%	-0,8
Pôle 3	12 174	434	3,60%	13 406	390	2,90%	-0,7
Pôle 4	5 642	394	7,00%	6 112	389	6,40%	-0,6
SCOT Ouest Lyonnais	45 375	1 445	3,20%	49 348	1 303	2,60%	-0,6

Tableau 15: Evolution de la vacance entre 2006 et 2011 selon les polarités

Source : INSEE – RP 2006 et 2011

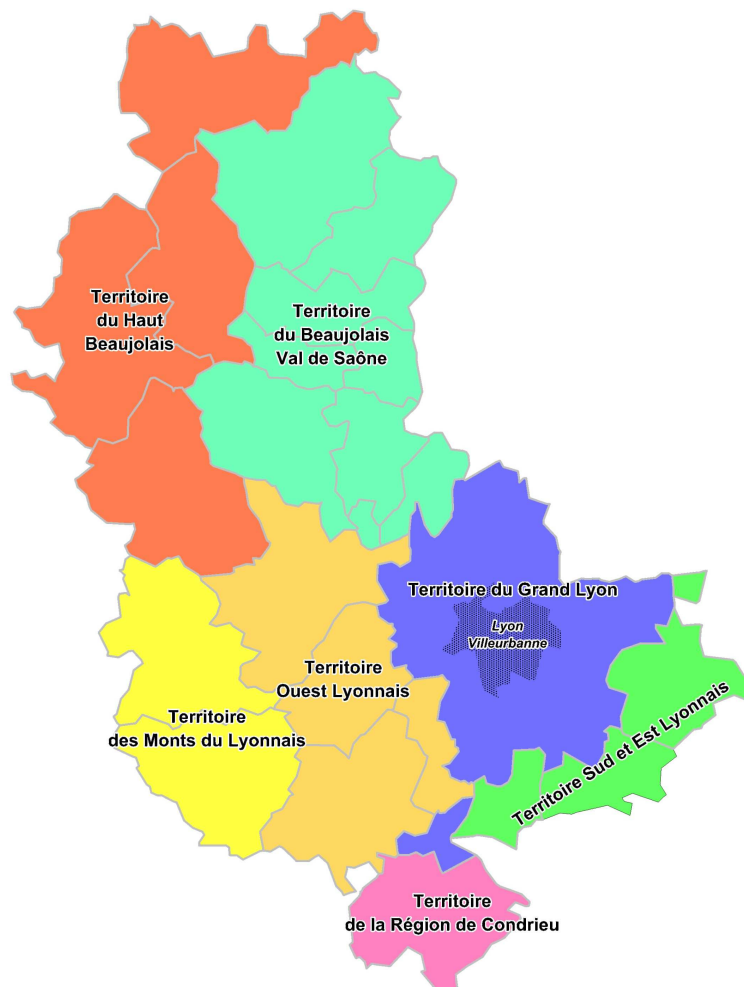
EPCI_2014	Nombre de logements en 2006	Nombre de résidences secondaires en 2006	Taux de résidences secondaires en 2006	Nombre de logements en 2011	Nombre de résidences secondaires en 2011	Taux de résidences secondaires en 2011	Evolution du taux de résidences secondaires entre 2006 et 2011 en points
CC de la vallée du Garon	10 960	148	1,4%	11 620	136	1,2%	-0,2
CC des Vallons du Lyonnais	10 060	328	3,3%	11 180	317	2,8%	-0,5
CC du Pays de l'Arbresle	14 160	572	4,0%	15 332	538	3,5%	-0,5
CC du Pays Mornantais	10 195	386	3,8%	11 216	312	2,8%	-1
SCOT Ouest Lyonnais	45 375	1 445	3,2%	49 348	1 303	2,6%	-0,6

Tableau 16: Evolution de la vacance entre 2006 et 2011 selon les EPCI

Source : INSEE – RP 2006 et 2011

2.7.3. Un marché de immobilier de l'accession aux prix élevés

De tous les territoires du nouveau Rhône étudiés selon la carte ci-après, l'Ouest Lyonnais, enregistre les prix moyens du terrain à bâtir le plus élevé et des appartements anciens. Il vient en deuxième position après le Sud-Est Lyonnais en ce qui concerne le prix des maisons (neuves ou anciennes) et des appartements neufs.



Carte 12 : Territoires d'étude des prix du foncier et de l'immobilier

	Terrains à bâtir PERVAL (2012)		Terrains à bâtir (maisons individuelles) EPTB (2012)		Maisons neuves (moins de cinq ans) PERVAL (2010)		Maisons neuves (individuelles) EPTB (2012)		Maisons anciennes PERVAL (2012)	
	Nombre de transactions enregistrées	Prix moyen d'un terrain au m2 (en Euros)	Nombre de terrains	Prix moyen d'un terrain au m2 (en Euros)	Nombre de transactions enregistrées	Prix moyen d'une maison (en Euros)	Nombre de maisons	Prix moyen d'une maison sans le terrain (en Euros)	Nombre de transactions enregistrées	Prix moyen d'une maison (en Euros)
Département hors Grand Lyon	552	141			139	243 741	1 186	157 367	1 593	254 155
Grand Lyon	250	284			204	326 638	584	201 358	1 431	360 156
Lyon-Villeurbanne	ND	ND	NR	NR	ND	ND	NR	NR	114	418 403
Beaujolais Val de Saône	272	126			38	234 421	421	144 936	613	244 361
Haut Beaujolais	43	50					118	154 380	174	143 884
SCOT Ouest Lyonnais	96	234			58	250 140	360	166 676	395	308 948
Monts du Lyonnais	33	98			ND	ND	73	153 515	131	183 402
Sud et Est Lyonnais	85	198			ND	ND	168	171 006	244	309 207
Région de Condrieu	ND	ND	ss	ss	ND	ND	ss	ss	52	222 824

S

	Appartements neufs (moins de cinq ans) PERVAL (2012)		Commercialisation d'appartements neufs ECLN (2012)		Appartements anciens PERVAL (2012)	
	Nombre de transactions enregistrées	Prix moyen au m2 (en Euros)	Nombre d'appartements commercialisés	Prix moyen au m2 (en Euros)	Nombre de transactions enregistrées	Prix moyen au m2 (en Euros)
Département hors Grand Lyon	353	3 519	848	3 072	745	2 195
Grand Lyon	2 216	3 700	5 535	3 173	7 979	2 992
Lyon-Villeurbanne	1 139	4 126	1 855	4 291	5 268	3 266
Beaujolais Val de Saône	120	3 236	202	2 880	418	2 029
Haut Beaujolais	ND	ND	24	2 582	41	1 669
SCOT Ouest Lyonnais	104	3 560	358	3 246	171	2 589
Monts du Lyonnais	ND	ND	83	ss	ND	ND
Sud et Est Lyonnais	88	3 152	77	3 838	84	2 374
Région de Condrieu	39	3 664	52	2 838	30	2 272

ss: secret statistique

ND: Non diffusable les données étant insuffisantes pour avoir une valeur statistique (nombre de transactions inférieur à 30)

Tableau 17: Prix du foncier et de l'immobilier en 2012

Source : PERVAL, ECLN, EPTB

2.8. Synthèse

Les tendances constatées sur la période 2006-2013, alors que les objectifs du SCOT n'ont eu que peu de temps pour se concrétiser, montrent que la construction neuve s'oriente d'elle-même vers plus de densité, en raison sans doute du renchérissement de la charge foncière. L'individuel pur ne prédomine plus, hormis dans les communes de polarité 4. Pour autant seules 17 % des communes de l'Ouest Lyonnais ont une part de l'individuel pur dans la construction neuve inférieure à celle fixée par le SCOT. La plupart du temps, la faute en incombe à une production de logements en individuel groupé qui reste encore marginale, alors que le collectif est une forme urbaine davantage privilégiée.

Corollaire de ces formes urbaines plus denses, la consommation foncière diminue sur la période 2006-2012 par rapport à la période 1999-2005, alors que le nombre de logements produits augmente. Les objectifs de densité fixés par le SCOT sont encore loin d'être atteints, mais l'amélioration est très significative.

Le parc locatif social est toujours très insuffisant malgré la production de nouveaux logements sociaux qui reste inférieure aux objectifs du SCOT. De ce fait, et en raison de la cherté du foncier et de l'immobilier, les ménages modestes sont peu nombreux à pouvoir accéder au marché du logement dans l'Ouest Lyonnais. La mixité sociale est donc loin d'être assurée.

Un taux de vacance particulièrement faible, en particulier des logements sans confort ou avec confort partiel, mis en corrélation avec une diminution des résidences secondaires et un classement du marché du foncier et de l'immobilier dans la tête de liste des différents territoires du Rhône témoignent d'un marché tendu. Pourtant la production de logements a été supérieure en 2006 et 2011 à ce que prévoyait le SCOT. Cette tension risque donc de se renforcer si les objectifs du SCOT sont atteints. Dans ce contexte et pour atténuer le phénomène de ségrégation sociale, les collectivités doivent s'engager avec détermination dans une politique de production de logements abordables.

3. ELÉMENTS DE DIAGNOSTIC SUR L'ÉCONOMIE

3.1. Une forte évolution de l'emploi

Le SCOT de l'Ouest Lyonnais compte 38 457 emplois en 2011 soit 4 819 emplois supplémentaire par rapport à 2006 ; Selon les orientations du SCOT (+12 000 emplois d'ici 2020), le nombre d'emplois à atteindre en 2011 est de 37 510 emplois. L'objectif est donc atteint et même dépassé.

Cependant, les territoires connaissent une croissance de l'emploi hétérogène. Ce sont les communes de la polarité 2 qui connaissent la plus forte croissance (en taux d'évolution annuelle), suivi de la polarité 3. La polarité 1 ne vient qu'en troisième position. Au niveau des EPCI, ce sont les communautés de communes de la Vallée du Garon et des Vallons du Lyonnais dont le taux annuel d'évolution de l'emploi est le plus élevé, la communauté du pays de l'Arbresle venant en dernière position.

Polarité	Emplois en 2006	Emploi en 2011	Emplois supplémentaires entre 2006 et 2011	Evolution annuelle de l'emploi entre 2006 et 2011
Pôle 1	12 286	13 261	975	1,5%
Pôle 2	11 852	14 654	2 802	4,3%
Pôle 3	7 305	8 230	925	2,4%
Pôle 4	2 194	2 311	118	1,0%
SCOT Ouest Lyonnais	33 638	38 457	4 819	2,7%

Tableau 18 : Evolution de l'emploi entre 2006 et 2011 selon les EPCI

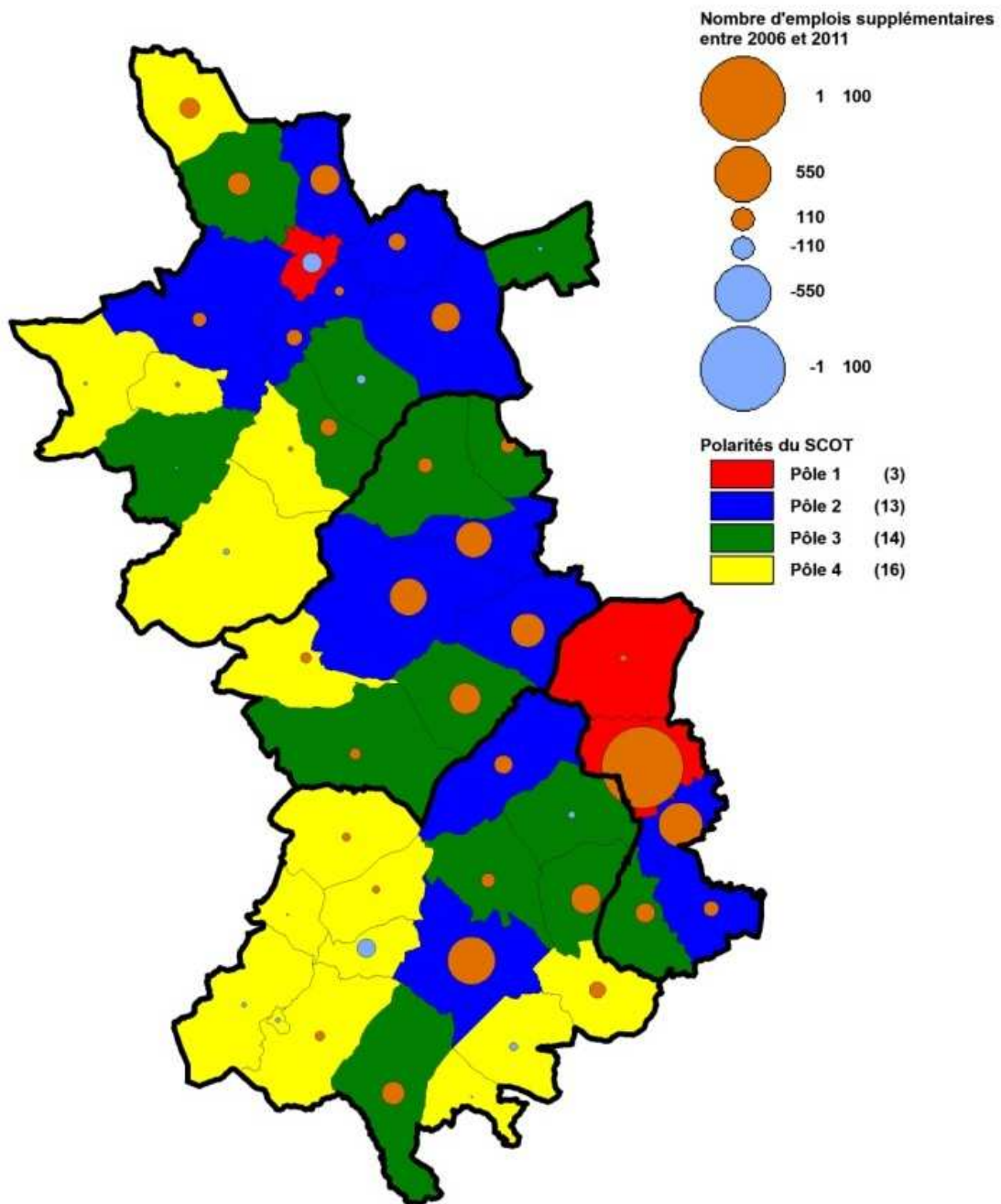
Source : INSEE – RP 2006 et 2011

EPCI	Emplois en 2006	Emploi en 2011	Emplois supplémentaires entre 2006 et 2011	Evolution annuelle de l'emploi entre 2006 et 2011
CC de la vallée du Garon	11 430	13 603	2 173	3,5%
CC des Vallons du Lyonnais	5 939	7 058	1 120	3,5%
CC du Pays de l'Arbresle	10 344	11 047	703	1,3%
CC du Pays Mornantais	5 925	6 749	824	2,6%
SCOT_Ouest Lyonnais	33 638	38457	4 819	2,7%

Tableau 19 : Evolution de l'emploi entre 2006 et 2011 selon les EPCI

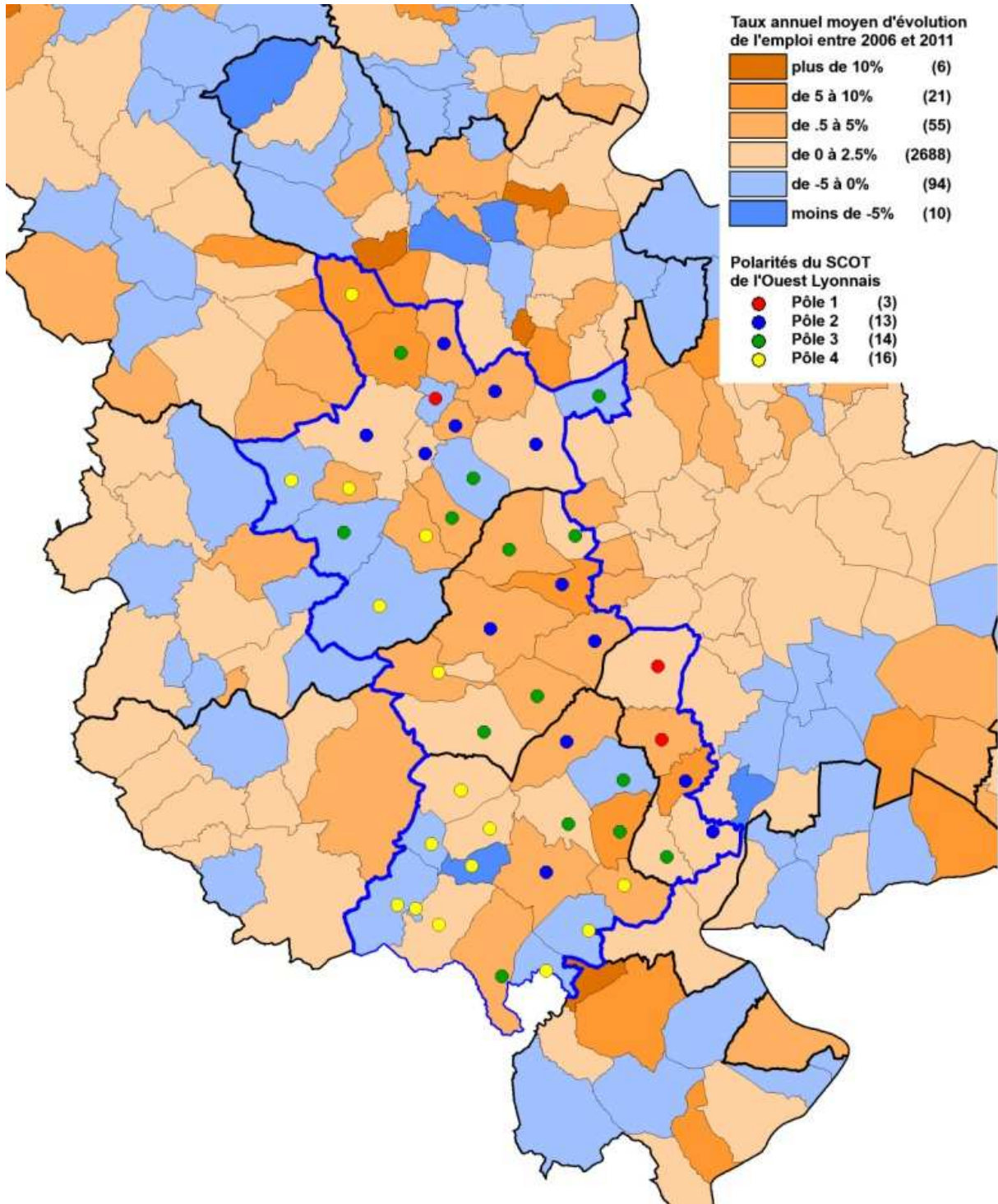
Source : INSEE – RP 2006 et 2011

Au niveau communal, 12 communes sur 47 perdent de l'emploi. A l'exception de l'Arbresle de polarité 1 et Brindas de polarité 2, toutes sont de polarité 3 ou 4.



Carte 13: Evolution de l'emploi entre 2006 et 2011 en volume

Source : INSEE – RP 2006 et 2011

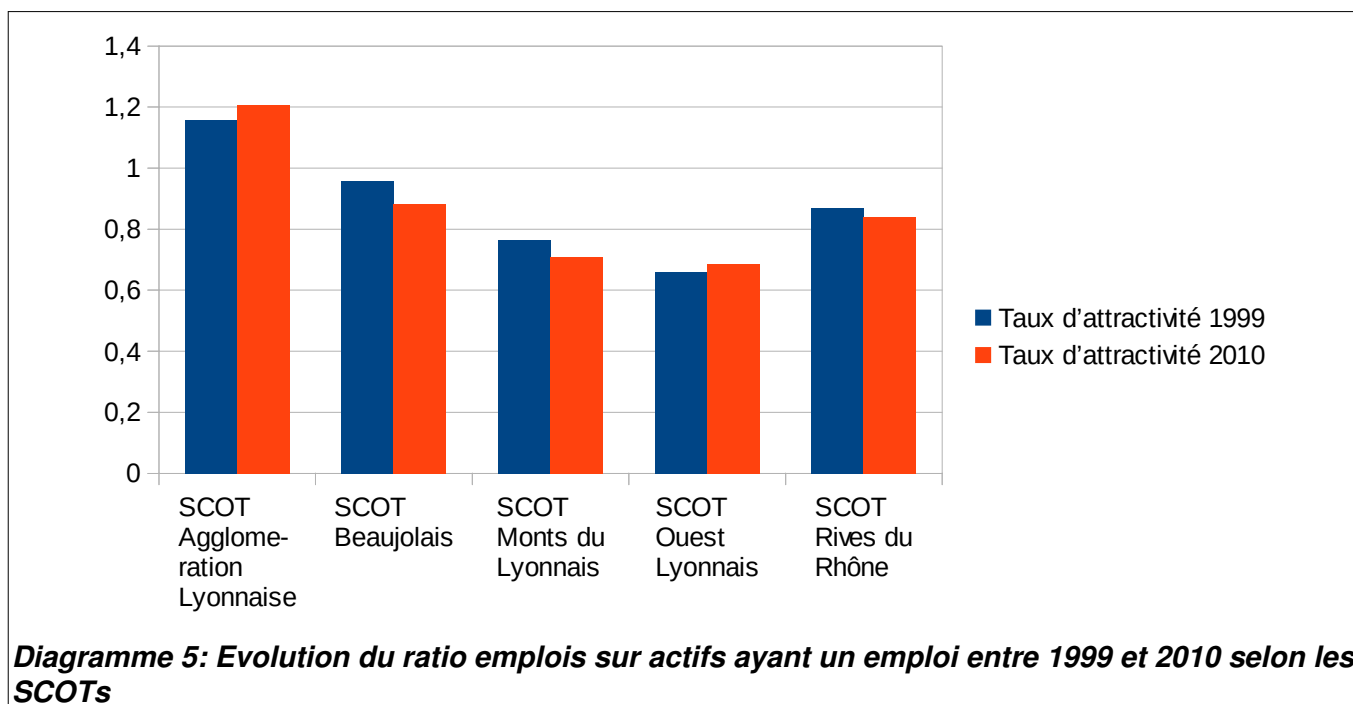


Carte 14: Evolution de l'emploi entre 2006 et 2011 en taux

Source : INSEE – RP 2006 et 2011

3.2. Un territoire assez résidentiel

L'Ouest Lyonnais dénombre 38 457 emplois en 2011 pour 54 829 actifs occupés qui y résident, soit un ratio emplois proposés par rapport au nombre d'actifs ayant un emploi (ou taux d'attractivité de l'emploi) de 70,1 %. Ce ratio est en augmentation depuis 2006, année à laquelle il n'était que de 65 %. En 2010, le SCOT de l'Ouest Lyonnais, il présentait le plus faible ratio emplois sur actifs ayant un emploi de tous les SCOTs du département, même s'il est en augmentation depuis 1999 (68,5 % en 2010 contre 65,8 % en 1999). Une augmentation du ratio emplois sur actifs ayant un emploi signifie que le nombre d'emplois augmente plus vite que le nombre d'actifs ayant un emploi.



Source : INSEE – RP 1999 et 2010

Seules la polarité 1 et la communauté de communes de la Vallée du Garon dénombrent en 2011 plus d'emplois que d'actifs résidant sur leur territoire. Le taux d'attractivité de l'emploi croît en fonction du niveau de polarité : du plus faible pour les polarités 4 au plus fort pour les polarités 1.

Le ratio emplois sur actifs ayant un emploi croît entre 2006 et 2011 dans toutes les polarités à l'exception de la polarité 4 et dans tous les EPCI à l'exception du Pays de l'Arbresle.

Polarité	Emplois en 2006	Population active ayant un emploi en 2006	Emploi en 2011	Population active ayant un emploi en 2011	Taux d'attractivité de l'emploi en 2006	Taux d'attractivité de l'emploi en 2011
Pôle 1	12 286	11 056	13 261	10 776	111,1%	123,1%
Pôle 2	11 852	20 067	14 654	21 803	59,1%	67,2%
Pôle 3	7 305	14 288	8 230	15 387	51,1%	53,5%
Pôle 4	2 194	6 335	2 311	6 864	34,6%	33,7%
SCOT Ouest Lyonnais	33 638	51 746	38 457	54 829	65,0%	70,1%

Tableau 20: Evolution du taux d'attractivité de l'emploi entre 2006 et 2011 selon les polarités

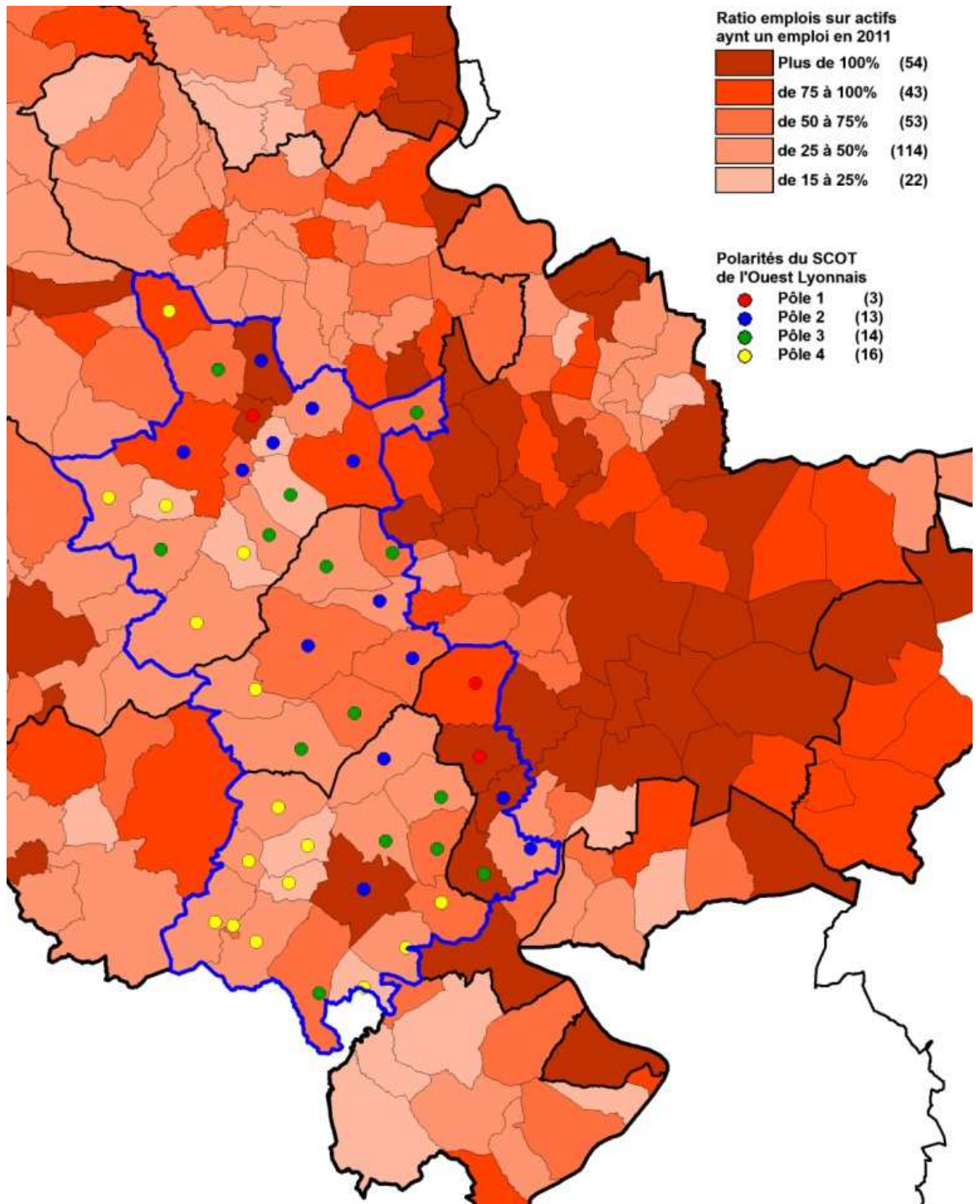
Source : INSEE – RP 2006 et 2011

EPCI	Emplois en 2006	Population active ayant un emploi en 2006	Emploi en 2011	Population active ayant un emploi en 2011	Taux d'attractivité de l'emploi en 2006	Taux d'attractivité de l'emploi en 2011
CC de la vallée du Garon	11 430	12 389	13 603	12 407	92,3%	109,6%
CC des Vallons du Lyonnais	5 939	11 692	7 058	12 639	50,8%	55,8%
CC du Pays de l'Arbresle	10 344	15 537	11 047	16 717	66,6%	66,1%
CC du Pays Mornantais	5 925	12 128	6 749	13 068	48,9%	51,6%
SCOT_Ouest Lyonnais	33 638	51 746	37 797	54 829	65,0%	68,9%

Tableau 21 : Evolution du taux d'attractivité de l'emploi entre 2006 et 2011 selon les EPCI

Source : INSEE – RP 2006 et 2011

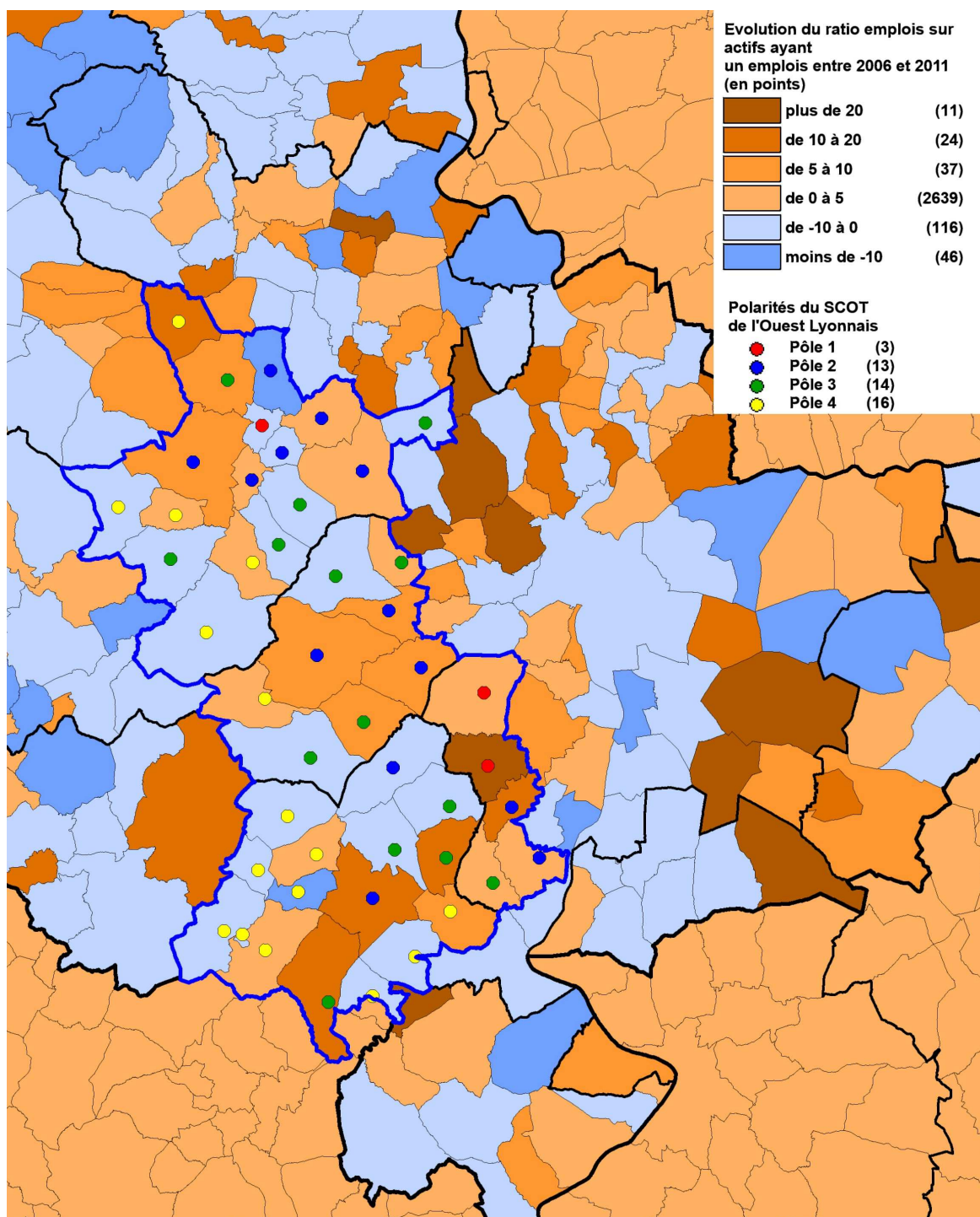
Seules les communes de Brignais, l'Arbresle, Vourles, Saint-Germain-Nuelles, Mornant et Montagny offrent un nombre d'emplois supérieurs au nombre d'actifs ayant un emploi qui résident sur leur territoire.



Carte 15: Taux d'attractivité de l'emploi en 2011

Source : INSEE – RP 2011

Même si le ratio emplois sur actifs ayant un emploi croît globalement entre 2006 et 2011 dans l'Ouest Lyonnais, 21 des 47 communes (soit 44,7%) voient le leur diminuer. Hormis Eveux et soucieu en Jarrest (de polarité 2) et Chaponost (de polarité 1), toutes sont de polarité 3 ou 4.



Carte 16: Evolution du taux d'attractivité de l'emploi entre 2006 et 2011

Source : INSEE – RP 2006 et 2011

4. ELÉMENTS DE DIAGNOSTIC SUR LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

4.1. Des flux domicile-travail¹ qui s'intensifient entre 1999 et 2009

Entre 1999 et 2009, les flux domicile-travail se sont intensifiés. Le flux interne a certes augmenté (+ 20,6%) mais de manière moins importante que le nombre d'emplois (+ 26,2%), tandis que le flux entrant et surtout le flux sortant ont continué à progresser (respectivement + 33 % et + 13,6%). Malgré tout, la part des actifs sortants par rapport à la population active ayant un emploi a très légèrement diminué (64,1 % en 2009 contre 65,5 % en 1999), même si la part des emplois occupés par des actifs résidant en dehors de l'Ouest Lyonnais a augmenté (de 45 % en 1999 à 47,4 % en 2009). **Moins de la moitié des 7 230 emplois créés entre 1999 et 2009 (3 295) sont occupés par des actifs de l'Ouest Lyonnais.** De même, **seulement 44,4 % des nouveaux actifs de l'Ouest Lyonnais y travaillent.**

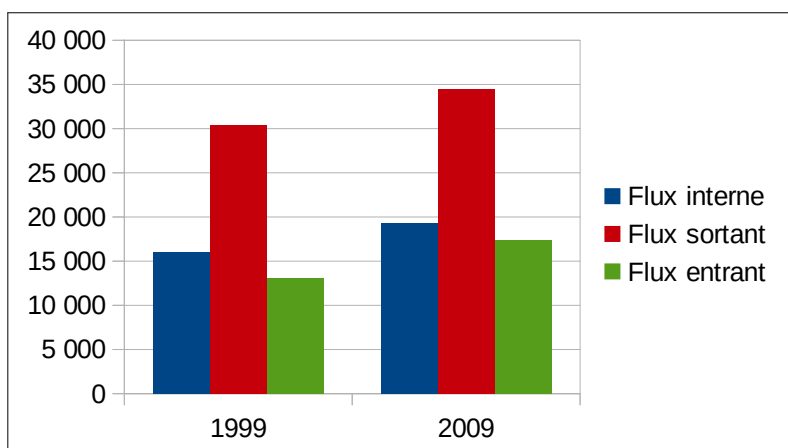


Diagramme 6: Evolution des flux domicile-travail entre 1999 et 2009

Par ailleurs si le flux interne a très légèrement augmenté, la mobilité ne s'est pas réduite pour autant. En effet, la part des actifs ayant un emploi travaillant dans leur commune de résidence est passée de 28,6 % en 1999 à 20,2 % en 2009. C'est sensiblement moins que pour le département hors Grand Lyon (25,5% en 2009).

Source INSEE RP 1999-2009

4.2. Une attractivité de l'Ouest Lyonnais qui se développe pour d'autres territoires que le Grand Lyon

La progression des actifs de l'extérieur venant travailler dans l'Ouest Lyonnais est trois fois moindre pour le Grand Lyon que pour les autres territoires. De même, le flux des actifs de l'Ouest Lyonnais travaillant à l'extérieur progresse moins vite lorsque la destination est l'agglomération lyonnaise, même si en volume, les déplacements domicile travail à destination du Grand Lyon sont cinq fois plus importants. Ainsi, on constate un phénomène d'attractivité de l'Ouest Lyonnais qui se développe entre l'Ouest Lyonnais et d'autres territoires que le Grand Lyon. La part des emplois occupés par des actifs provenant d'autres territoires que l'agglomération lyonnaise augmente, tandis que celle des emplois occupés par des actifs du Grand Lyon diminue. En revanche la part des actifs de l'Ouest Lyonnais travaillant dans d'autres territoires que le Grand Lyon reste stable.

1 Voir annexe n° 4 sur la définition des différents flux

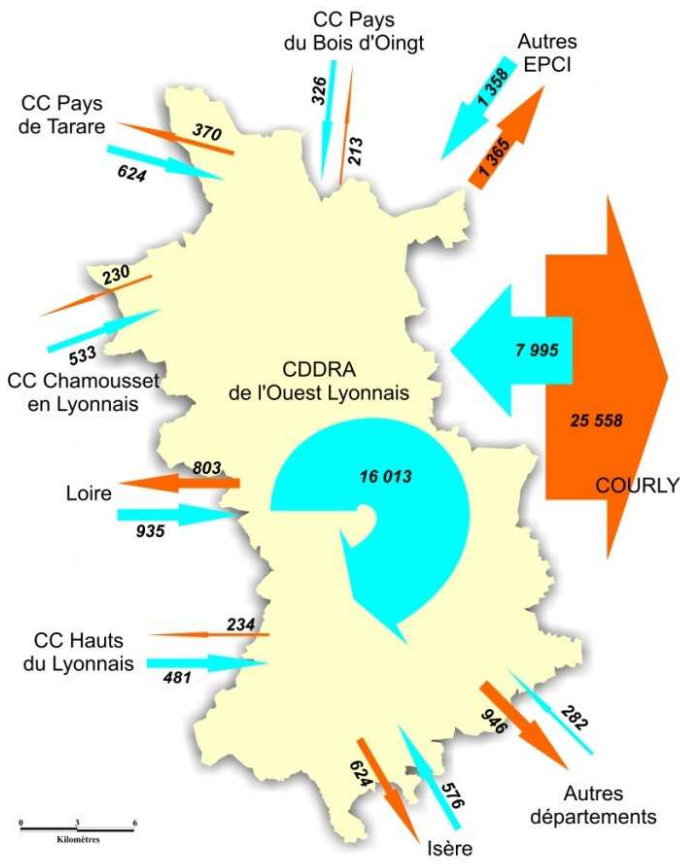
	1999	2009	Evolution 1999-2009
Flux interne	16013	19308	20,6%
Flux entrant en provenance du Grand Lyon	7995	9497	18,8%
Autres flux entrants	5115	7937	55,2%
Flux sortant à destination du Grand Lyon	25558	28853	12,9%

Tableau 22: Détail de l'évolution des différents flux domicile-travail entre 1999 et 2009

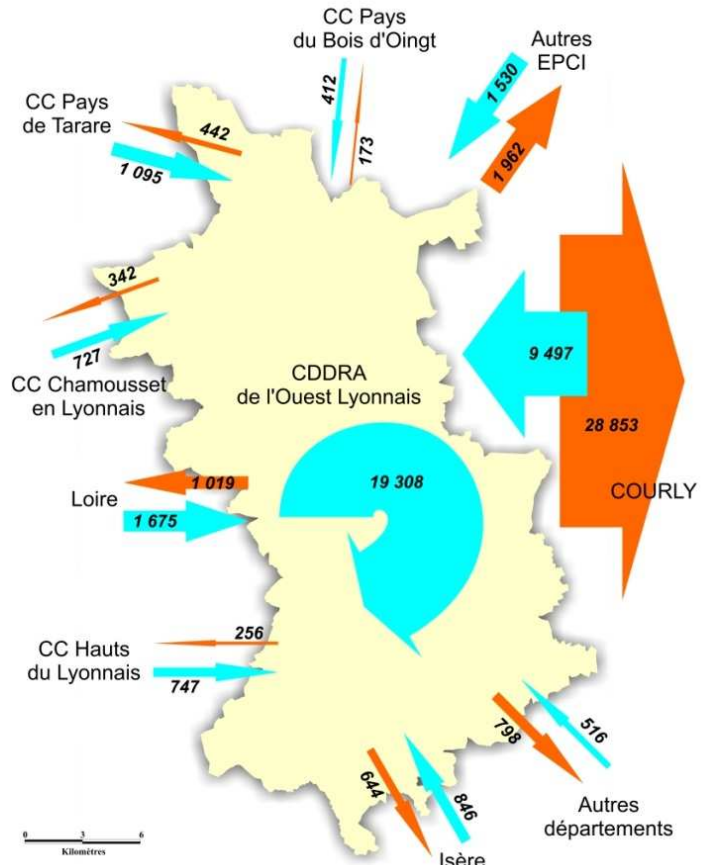
Source INSEE- RP 1999 et 2009

	1999	2009	Evolution 1999-2009
Part des emplois occupés par des actifs du Grand Lyon	27,45%	25,85%	-1,60%
Part des emplois occupés par des actifs d'autres territoires	17,56%	21,60%	4,04%
Part des actifs travaillant dans le Grand Lyon	55,13%	53,65%	-1,48%
Part des actifs travaillant dans d'autres territoires	10,32%	10,44%	0,12%

Tableau 23: Evolution de l'attractivité des emplois entre l'Ouest Lyonnais et les autres territoires (1999-2009)



Carte 17: Flux domicile-travail en 1999



Carte 18: Flux domicile-travail en 2009

4.3. Une absence de lien entre taux d'attractivité de l'emploi² et part d'échanges avec l'extérieur

L'analyse comparative de la situation de chaque EPCI ne montre **aucune corrélation entre le taux d'emplois offerts et la part d'échanges extérieurs³ pour les déplacements domicile-travail**. Ainsi, malgré un taux d'attractivité de l'emploi très supérieur aux autres EPCI, le territoire de la communauté de la vallée du Garon génère une part d'échanges avec l'extérieur pour le domicile travail (84%) plus élevée que celle observée pour les autres EPCI⁴.

4.4. Mais un lien étroit entre la part de migrations avec le Grand Lyon et la distance au centre de l'agglomération lyonnaise

L'analyse des flux domicile – travail générés par chaque commune de l'ouest lyonnais montre une **corrélation étroite entre la part des échanges avec le Grand Lyon et la proximité de la commune avec l'agglomération lyonnaise**. Plus la commune est proche de Lyon, plus la part d'actifs travaillant dans le grand Lyon et plus la part d'emplois occupés par des actifs du Grand Lyon est importante⁵.

2 Rapport emplois sur actifs ayant un emploi

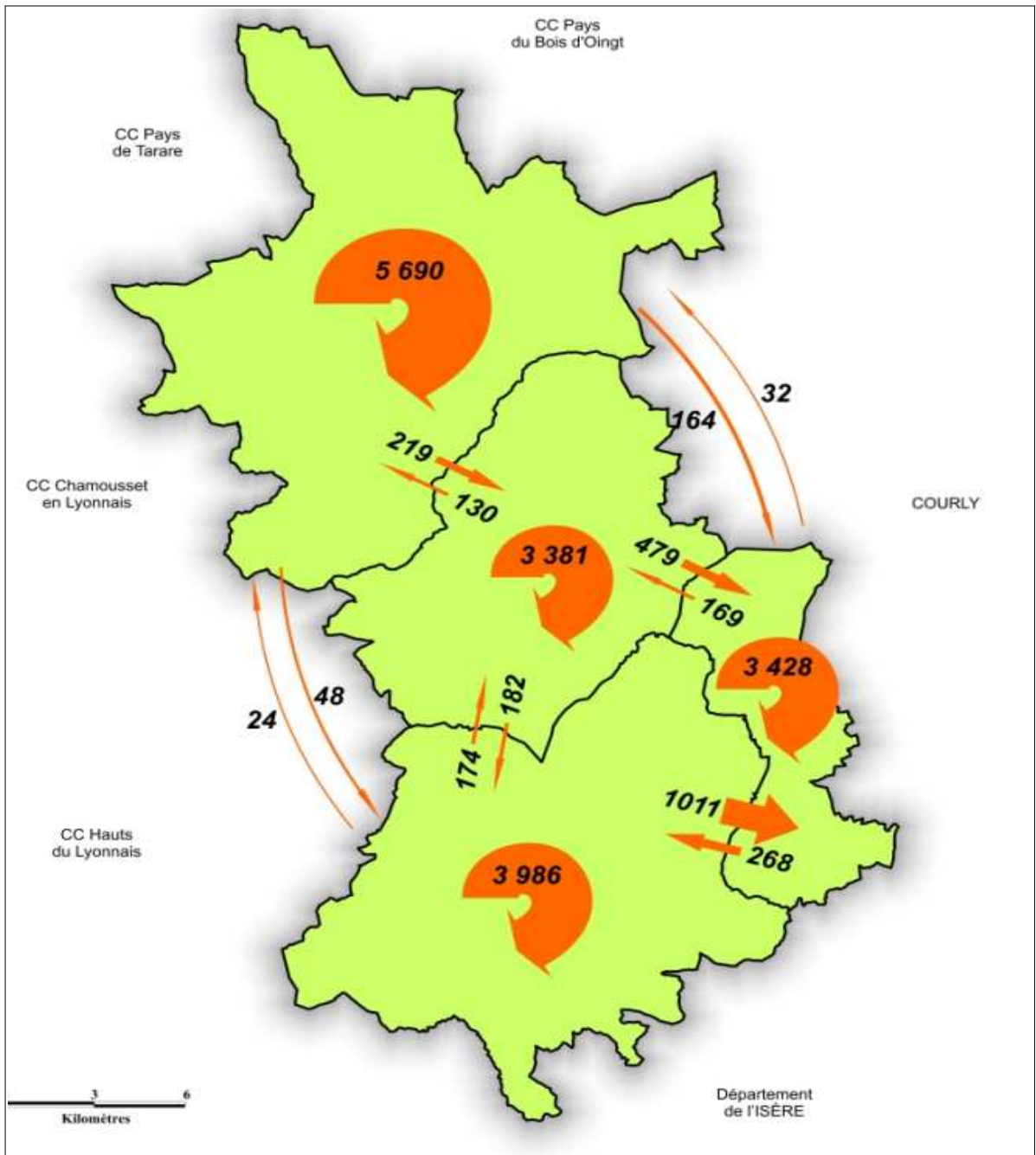
3 La part des échanges extérieurs est la somme des flux entrant et sortant sur la somme des flux interne, entrant et sortant.

4 Le texte en italique est tiré du rapport du CEREMA de Mai 2014 sur l'analyse des effets du SCOT de l'Ouest Lyonnais sur les flux d'échanges avec l'agglomération lyonnaise commandé par la DDT du Rhône

5 Le texte en italique est tiré du rapport du CEREMA de Mai 2014 sur l'analyse des effets du SCOT de l'Ouest Lyonnais sur les flux d'échanges avec l'agglomération lyonnaise commandé par la DDT du Rhône

4.5. Peu d'échanges entre les EPCI de l'Ouest Lyonnais

Les flux domicile-travail internes au territoire de l'Ouest Lyonnais correspondent essentiellement aux flux internes des EPCI, le plus important étant celui du Pays de l'Arbresle. Les échanges entre EPCI sont très limités, à l'exception des flux originaires du Pays Mornantais en direction de la vallée du Garon



Carte 19: Déplacements internes à l'Ouest Lyonnais en 2009

Source INSEE- RP 1999 et 2009

4.6. Les actifs sortants utilisent davantage les transports en commun que les actifs entrants⁶

83,8 % des déplacements s'effectuent en voiture. Les actifs entrants l'utilisent un peu plus (91,9%) que les actifs sortants (89,2%) et sensiblement davantage que ceux qui résident et travaillent sur le territoire de l'Ouest Lyonnais (74,4%).

La part modale des transports en commun n'est que de 5,9 %. Les transports en commun sont très peu utilisés par les actifs résidant et travaillant sur le territoire (2%), et sensiblement plus par les actifs sortants (8,1%) que par les entrants (4,9%)

Les deux-roues sont très peu utilisés (2,4 % des déplacements). La part des deux roues est à peu près la même quel que soit le lieu de travail, seulement un peu plus élevée pour les actifs résidant et travaillant sur le territoire (2,9%). Ce sont surtout ces derniers qui se déplacent à pied ou travaillent à domicile (respectivement 9,6 % et 11,1%).

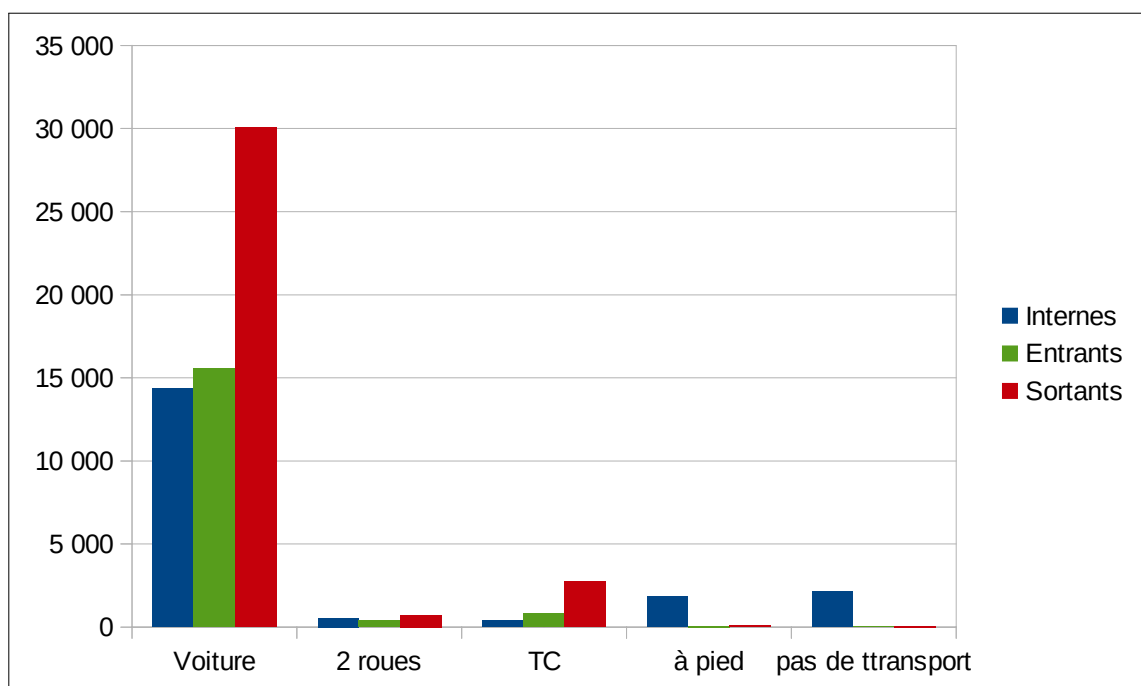


Diagramme 7: Flux domicile-travail par mode de transport

Source INSEE- RP 1999 et 2009

4.7. La part modale des transports en commun pour les actifs travaillant en dehors de l'Ouest Lyonnais est plus importante dans les polarités 1 et 2

En effet elle est respectivement de 9,5 % et 9,2 % pour ces dernières alors qu'elle plafonne à 6,3 % pour la polarité 4 et à 6 % pour la polarité 3.

Mais cela concerne surtout les actifs du Pays de l'Arbresle qui utilisent beaucoup plus les transports en commun pour sortir de l'Ouest Lyonnais que les autres EPCI (12,5%). Cela s'explique par la présence en 2009 de plusieurs gares desservies par une ligne TER à destination de Lyon. On peut espérer que la mise en service du tram-train de l'Ouest lyonnais en 2012, et plus récemment, la refonte du réseau de transports en commun pour un rabattement vers le pôle multimodal de la Saulaie-Oullins, amélioreront encore la part modale des TC.

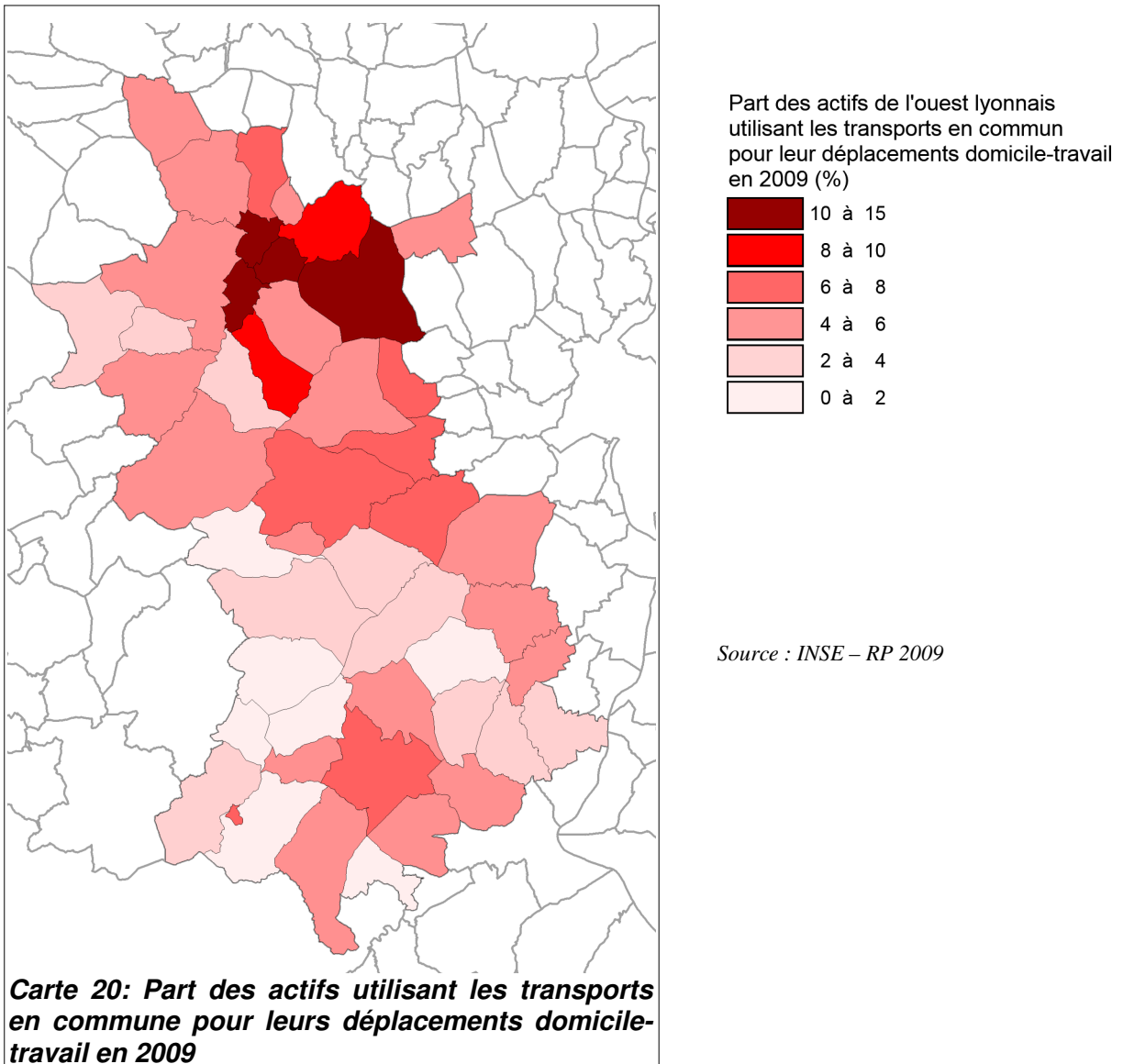
⁶ Voir annexe n°5 sur l'évaluation des modes de transport

Actifs sortant de l'Ouest Lyonnais	Flux	Flux TC	Part TC
CC de la Vallée du Garon	8 418	512	6,08%
CC des Vallons du Lyonnais	7 684	589	7,67%
CC du Pays de l'Arbresle	10 269	1 280	12,46%
CC du Pays Mornantais	7 321	347	4,74%
Total Ouest Lyonnais	34 470	2 934	8,51%

Tableau 24: Part modale des transports en commun pour les actifs sortant du territoire de l'Ouest Lyonnais selon les EPCI en 2009

Source INSEE- RP 1999 et 2009.

Aucune commune de la CCVG n'était desservie par le réseau TCL en 2009. Elles n'étaient desservies que par le réseau départemental (surtout utilisé par les scolaires). La ligne de train existait déjà, mais l'offre était vraiment faible. De manière générale, il semble que la ligne Brignais/St Paul ne fonctionnait pas très bien, même après que la Région a augmenté l'offre. La fréquentation va peut-être augmenter avec la mise en place du tram-train et le rabattement en TC vers le pôle multimodal de la Saulaie-Oullins..



4.8. Perspectives d'évolution

4.9. du territoire et incidence sur les trafics d'échange avec l'agglomération lyonnaise

L'évaluation des trafics automobiles liés aux déplacements domicile-travail entre l'ouest lyonnais et l'agglomération lyonnaise en 2020 a été menée selon deux scénarii :

scénario d'évaluation au fil de l'eau :

Dans ce scénario la population et les emplois 2020 de chaque commune de l'ouest lyonnais sont déterminés en conservant le même taux de croissance annuel que celui observé entre 1999 et 2006.

scénario SCOT 2020 :

Dans ce scénario, la population 2020 de chaque commune reprend les hypothèses figurant page 35 et 36 du Document d'Orientations Générales (DOG) du SCOT de l'ouest lyonnais.

Les emplois dans chaque commune à l'horizon 2020 sont établis :

- en multipliant les surfaces de ZA commercialisables d'ici 2020 dans chaque commune par 28 emplois/ha (ce qui permet d'atteindre 5000 emplois nouveaux dans les 176 ha de zones d'activités nouvelles prévues par le SCOT à l'horizon),
- en répartissant les 7000 nouveaux emplois attendus en dehors des zones d'activités au prorata de la population nouvelle attendue dans chaque commune (0,565 emplois par nouveau habitant).

L'évaluation qui a été faite des orientations du SCOT de l'Ouest Lyonnais ne montre la perspective que d'une diminution en 2020 de 1050 des déplacements des actifs de l'ouest lyonnais pour se rendre au travail dans l'agglomération lyonnaise, soit - 3,5 %, par rapport au scénario au fil de l'eau. L'essentiel de cette diminution provenant de la baisse de la croissance démographique prise en compte dans le SCOT. Malgré la tendance favorable permise par le SCOT par rapport au scénario fil de l'eau, le nombre de déplacements automobiles effectués par les actifs de l'ouest lyonnais travaillant dans l'agglomération lyonnaise sera supérieur de près de 10 % à celui observé en 2009.

Concernant les déplacements d'actifs habitant l'agglomération lyonnaise et se rendant dans l'ouest lyonnais pour travailler, l'évaluation qui a été menée des orientations du SCOT montre une diminution en 2020 de près de 800 de ces déplacements, soit - 6,5 %, par rapport au scénario au fil de l'eau. L'essentiel de cette diminution provient globalement d'un éloignement de l'emploi par rapport à l'agglomération lyonnaise dans le scénario du SCOT. C'est particulièrement vrai pour les communes de Brignais et de Vourles, limitrophes à l'agglomération lyonnais, pour lesquelles près de la moitié des emplois sont occupés par des habitants de l'agglomération lyonnaise. Dans le scénario SCOT, ces deux communes voient leurs emplois prévisionnels diminuer respectivement de 1500 et 900 par rapport au scénario tendanciel.

Malgré la tendance favorable permise par le SCOT par rapport au scénario fil de l'eau, le nombre de déplacements automobiles effectués par les actifs de l'agglomération lyonnaise travaillant dans l'ouest lyonnais serait supérieur de près de 28 % à celui observé en 2009. Globalement, les orientations du SCOT permettent une diminution de 4,4 % des déplacements domicile – travail en automobile entre l'ouest lyonnais et l'agglomération lyonnaise à l'horizon 2020 par rapport au scénario au fil de l'eau. Ces déplacements d'échanges pour le motif domicile – travail seront cependant largement supérieurs au niveau observé en 2009 (+14,4%).

L'évaluation des effets du SCOT de l'ouest lyonnais sur les migrations alternantes entre l'ouest lyonnais et l'agglomération lyonnaise a été menée de manière sommaire, sans recourir à un modèle informatique multimodal de déplacements.

Un tel modèle, actuellement en cours d'élaboration sur l'agglomération lyonnaise, permettrait d'affiner les résultats en tenant compte :

- des perspectives de développement de l'agglomération lyonnaise ; l'importance et la localisation des différents pôles de développement au sein de ce territoire ayant nécessairement également une influence sur les mouvements d'échange avec l'ouest lyonnais,
- l'évolution de l'accessibilité à Lyon depuis l'ouest lyonnais compte tenu des développements récents ou prévus d'infrastructures (A89 et connexion à l'autoroute A6, anneau des sciences, tram-train de l'ouest lyonnais, A45, prolongement de la ligne B du métro, aménagement du nœud autoroutier A450xA7, etc). Ces différents projets, en facilitant les liaisons entre les territoires de l'ouest lyonnais et de l'agglomération lyonnaise, contribueront à amplifier l'importance des mouvements d'échanges, notamment pour le motif domicile-travail
- une évolution des parts modales voiture particulière – transports en commun pour les échanges entre les territoires de l'ouest lyonnais et l'agglomération lyonnaise liée à des changements de comportement ou d'attractivité des réseaux (tarification, fréquences, vitesses..).

Une telle modélisation pourrait également être l'occasion d'évaluer les effets du SCOT sur l'ensemble des déplacements automobiles générés par le territoire, qu'ils soient d'échanges ou internes. 55 % des déplacements effectués par les habitants de l'ouest lyonnais sont en effet internes au territoire et ces déplacements sont effectués pour 68 % en automobile. La perspective de créer un grand nombre d'emplois dans des zones d'activités difficilement desservies par des lignes de transports en commun est de nature à augmenter significativement les circulations automobiles locales à l'avenir.

L'évaluation qui a été menée ne tient pas compte enfin d'une évolution de la typologie des emplois offerts ou de la qualification professionnelle des résidents. Or l'importance des échanges entre le territoire de l'ouest lyonnais et le Grand Lyon est aujourd'hui accentuée par l'inadéquation entre les emplois offerts et le profil socio-professionnel des habitants de l'ouest lyonnais (peu d'emplois de cadres, ceux-ci étant naturellement polarisés dans les centres métropolitains, et peu de résidents ouvriers). Bien que le SCOT ne comporte pas d'orientations en la matière, il pourrait être intéressant de rechercher à évaluer les effets d'un développement de l'accueil de population d'ouvriers par une politique plus volontariste de créations de logements sociaux (le long des axes de transports en commun pour ne pas accroître la vulnérabilité des ménages à une hausse brutale des coûts de carburant) afin de limiter l'importance des mouvements pendulaires entrants.

4.10. Synthèse de l'étude déplacements dans l'Ouest Lyonnais

Premier axe de migration résidentielle depuis l'agglomération lyonnaise, en particulier pour ménages aux revenus supérieurs, le territoire du SCOT de l'ouest lyonnais connaît une forte croissance démographique pour atteindre 5 % de la population de l'aire urbaine.

La proximité de l'agglomération lyonnaise, qui concentre une très large proportion d'emplois et de services à l'échelle de l'aire métropolitaine, explique la part importante d'échanges entre les deux territoires. Ainsi, 40 % des trafics automobiles produits par l'ouest lyonnais

sont en échange avec l'agglomération lyonnaise, provoquant aux heures de pointe une congestion de plus en plus importante du réseau routier à l'approche de Lyon.

Afin de limiter les déplacements pendulaires entre l'ouest lyonnais et l'agglomération, le SCOT de l'ouest lyonnais projette de développer fortement l'activité économique sur le territoire et augmenter ainsi le taux d'emplois actuellement de 68 %.

L'analyse des déplacements générés par l'ouest lyonnais relativise cependant l'importance de ces mouvements pendulaires domicile-travail : ils ne constituent qu'un tiers des échanges automobiles avec l'agglomération (les deux-tiers restant étant effectués pour d'autres motifs que le travail ou les études, par exemple les achats, les visites ou les loisirs) et 13 % (soit 34 000 véh./j) des flux automobiles totaux générés par le territoire de l'ouest lyonnais.

De plus, l'analyse des flux de déplacements générés par les différents territoires périphériques à l'agglomération lyonnaise ne révèle pas de lien entre le taux d'emplois offert sur ces territoires et la part de migrations alternantes avec le centre de la métropole. L'amélioration significative du taux d'emplois de l'ouest lyonnais enregistrée entre 1999 et 2009 ne s'est du reste pas traduite par une meilleure maîtrise des échanges avec le Grand Lyon. Au contraire, ceux-ci ont continué de croître rapidement et la part des déplacements domicile-travail internes à l'ouest lyonnais n'a pas évolué. Ceci illustre le fait que l'emploi joue de moins en moins dans la localisation de la population. Le lieu de résidence n'est plus celui de l'emploi. Entre 1975 et 1999, le nombre de communes au sein desquelles une majorité des emplois est occupée par des résidents s'est considérablement réduit et l'amélioration des possibilités de mobilité a permis de répondre à l'aspiration des ménages à habiter en milieu périurbain.

Ce découplage entre lieu de résidence et lieu d'emploi est renforcé par l'évolution de plus en plus rapide des postes de travail existants liés à d'importants mouvements de renouvellement de l'appareil productif et de ré-allocation des emplois salariés. Les lieux d'emplois dans la carrière professionnelle d'un salarié changent ainsi plus fréquemment que par le passé.

L'analyse des déplacements domicile-travail sur l'ensemble de l'aire urbaine lyonnaise révèle en définitive un lien étroit entre la part des échanges avec le Grand Lyon et la distance à Lyon. C'est donc la localisation des actifs et emplois supplémentaires attendus sur l'Ouest Lyonnais qui est déterminante pour évaluer l'évolution des flux d'échange. Plus ces actifs et emplois nouveaux seront proches de l'agglomération, plus ils généreront des échanges avec le Grand Lyon, tirant ainsi bénéfice dans des proportions importantes de l'offre d'emplois abondante et variée disponible sur le territoire du Grand Lyon (qui concentre 80 % des emplois de l'aire urbaine tandis que l'ouest lyonnais n'en représente que 3 %).

Cette relation empirique entre les flux, la population et les emplois des zones émettrices et réceptrices, et l'inverse de la distance entre zones, a été établie depuis longtemps dans de nombreuses agglomérations. Elle est largement utilisée, sous le nom de « modèle gravitaire », pour la modélisation informatique des déplacements sur un territoire.

Dans ces conditions, l'évaluation qui a été faite des orientations du SCOT de l'Ouest Lyonnais ne montre la perspective que d'une diminution en 2020 de 1050 des déplacements des actifs de l'ouest lyonnais pour se rendre au travail dans l'agglomération lyonnaise, soit - 3,5 %, par rapport au scénario au fil de l'eau. L'essentiel de cette diminution provenant de la baisse de la croissance démographique prise en compte dans le SCOT.

Malgré la tendance favorable permise par le SCOT par rapport au scénario fil de l'eau, le nombre de déplacements automobiles effectués par les actifs de l'ouest lyonnais travaillant dans l'agglomération lyonnaise sera supérieur de près de 10 % à celui observé en 2009.

Face à une mobilité qui continuera à se développer quel que soit le nombre d'emplois créés, les seules pistes de réflexion consiste à accompagner cette mobilité en essayant de réduire le trafic automobile. Les transports en commun ne peuvent être la seule solution envisageable car ils pourraient être limités en capacité si les reports étaient massifs ou en cas de fort développement de l'urbanisation.

5. ESSAI DE RECALCUL DES POLARITÉS

Trois critères ont été pris en compte pour définir les niveaux de polarité :

- l'attractivité en termes d'emplois
- le niveau d'équipements
- la limitation des déplacements et l'incitation à l'utilisation des transports en commun

5.1. L'attractivité en termes d'emplois

Le premier indicateur concerne l'attractivité en terme de volume d'emplois offerts sur la communes. Le second est également un critère de volume dans le sens où est comptabilisé le nombre d'arrivées dans la commune pour les motifs d'emploi. Les indicateurs 3 et 4 mesurent le degré de centralité. On calcule, pour chaque commune, le nombre de communes qui y envoient les flux de plus de 10 déplacements (indicateur 3) et plus de 5 % de ses flux (indicateur 4 4). Enfin, les indicateurs 5 et 6 sont des critères hiérarchiques, dans la mesure où l'on compte le nombre de communes qui envoient leur premier flux dans la commune d'arrivée, ainsi que le total de ces arrivées de premiers flux.

5.2. Le niveau d'équipements

Les indicateurs sont construits selon le niveau d'équipements tel que le définit l'INSEE dans la Base Permanente des équipements de 2012. L'INSEE définit trois gammes d'équipements : la gamme de proximité (29 types d'équipements), la gamme intermédiaire (32 types d'équipements) et la gamme supérieure (35 types d'équipements). Ces équipements regroupent les commerces, les services à la personne, l'enseignement, le sport et les loisirs, les transports, la santé et l'action sociale.

Les indicateurs 1 à 3 mesurent respectivement le nombre de type d'équipements recensés dans chaque gamme sur le nombre total de type d'équipement de ces gammes. Un quatrième indicateur permet de préciser l'offre d'équipements en rapport à la population. Il s'agit du nombre total d'équipements de tous les types de toutes les gammes ramené à 1000 habitants. Enfin l'indicateur 5 met en exergue le nombre d'emplois générés pour satisfaire aux besoins de la population résidente en rapport avec ces équipements : il s'agit du nombre d'emplois de la sphère présente.

5.3. La limitation des déplacements et l'incitation à l'utilisation des transports en commun

Pour limiter les déplacements de la vie quotidienne pour tout autre motif que le travail, il est préférable d'accueillir la population à proximité des pôles d'équipements. Trois types de pôle d'équipements sont définis : de proximité (présence d'au moins la moitié des types d'équipements de la gamme de proximité), intermédiaires (présence d'au moins la moitié des types d'équipements de la gamme intermédiaire), supérieurs (présence d'au moins la moitié des type d'équipements de la gamme supérieure). Ces pôles sont calculés dans le Rhône et les départements limitrophes. Les indicateurs 1 à 3 mesurent respectivement le temps le plus court pour accéder à chaque type de pôle d'équipements.

Enfin, étant donnée l'importance des déplacements domicile-travail à destination de la métropole, il est préférable pour favoriser l'utilisation des transports en commun, d'accueillir la population à proximité des gares, des arrêts de lignes de bus express ou des stations de métro desservie par une fréquence d'au moins un passage toutes les demi-heures aux heures de pointe. L'indicateur 4 mesure donc le temps minimum d'accès à ces arrêts de transport en commun

5.4. Calcul des polarités

Pour établir le niveau des polarités les trois critères sont pris en compte en pondérant les indicateurs avant que chaque critère ait un poids équivalent aux deux autres. On pourra, si l'on souhaite privilégier un critère plutôt que l'autre pondérer de manière différente les indicateurs.

5.5. Résultats des calculs

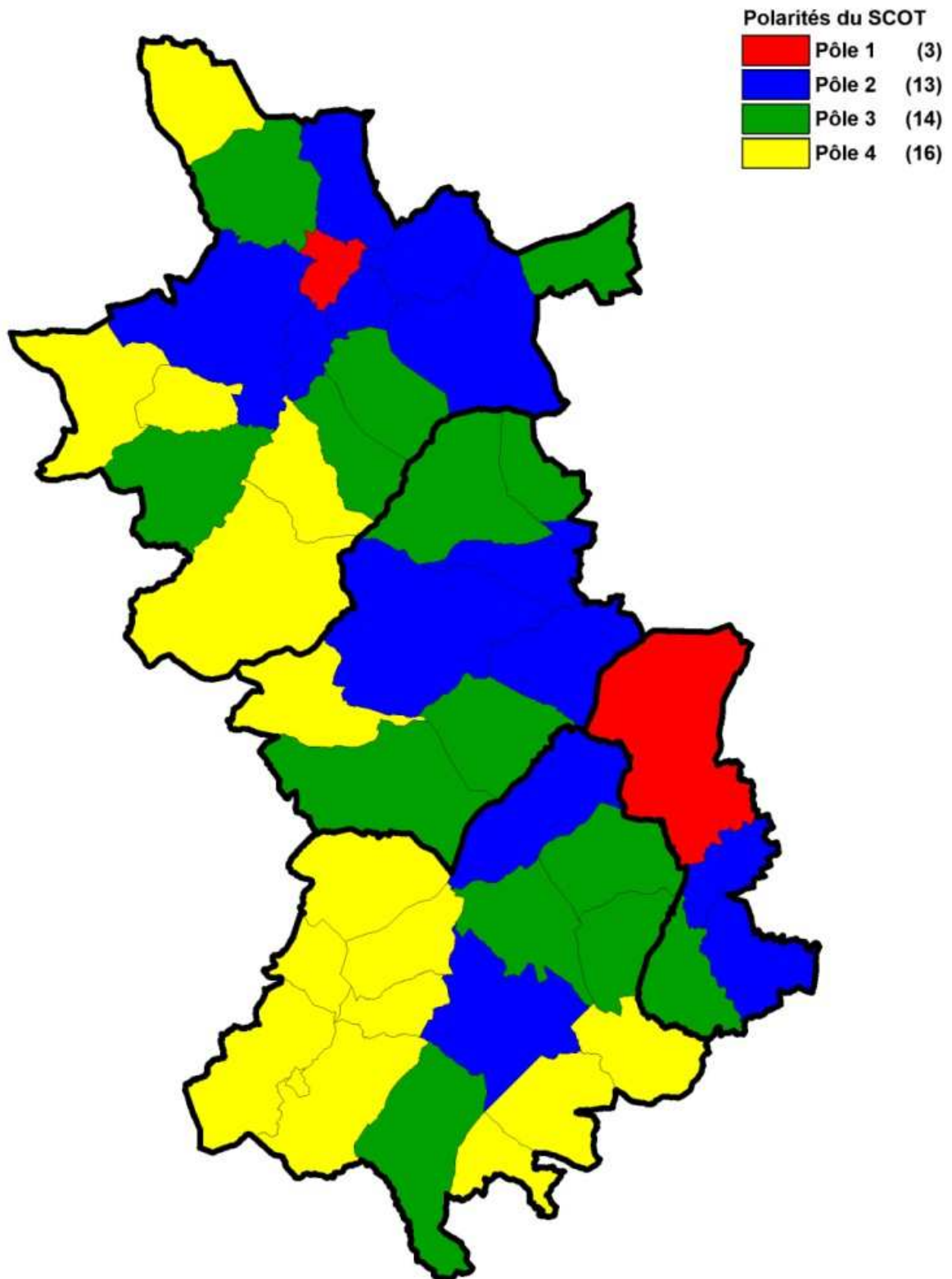
Les polarités 1 passent au nombre de 4 : à l'Arbresle, Brignais, Chaponots, vient s'ajouter lentilly.

Messimy et Dommartin, polarités 3 selon le SCOT, sont recalculées en polarités 2.

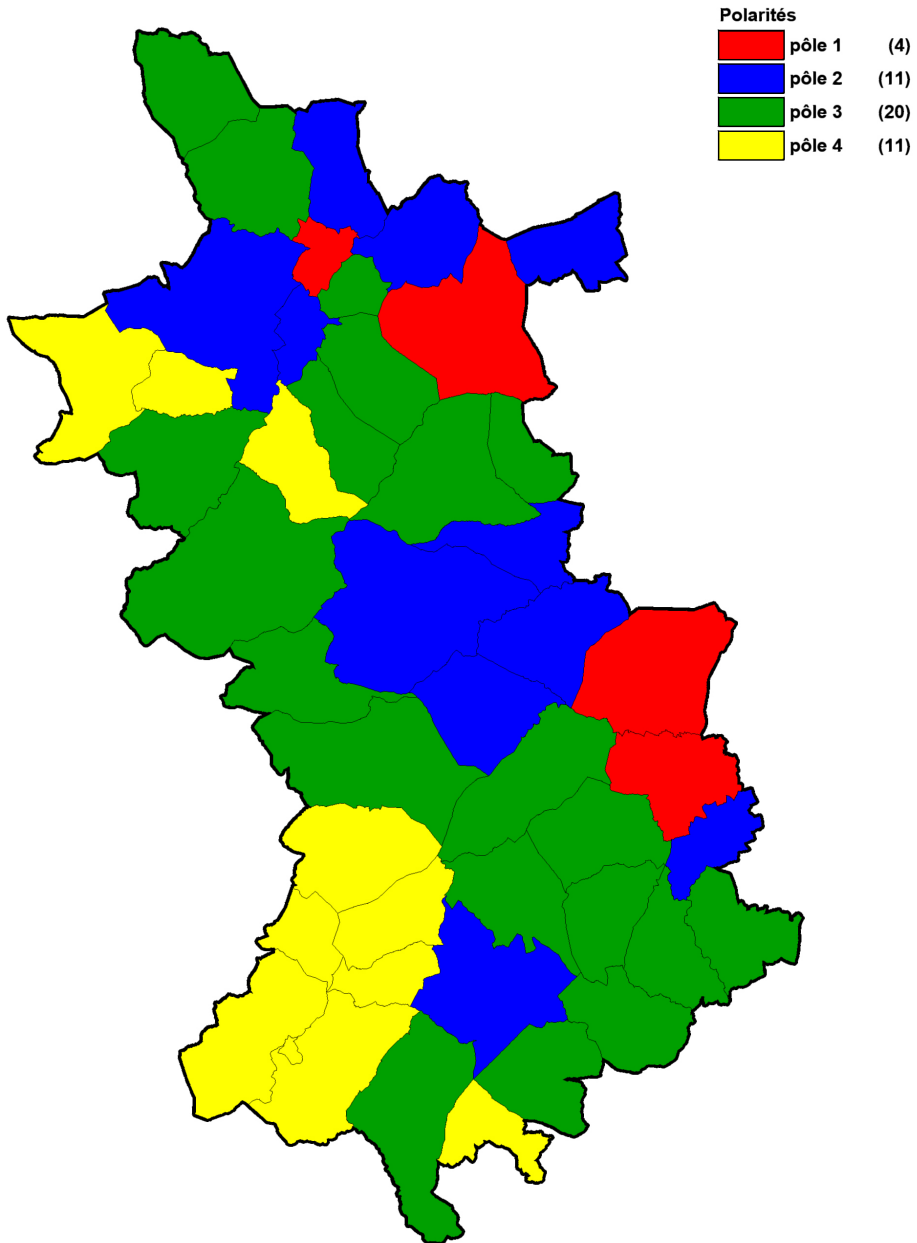
Soucieu en Jarrets, Millery et Eveux, polrités 2 selon le SCOT, passent en polarités 3.

Saint-Andéol le château, Sarcey, Chassagny, Yzeron et Courzieu, polarités 4 selon le SCOT, passent en polarités 3.

	Polarités du SCOT	Polarités recalculées
pôles 1	3	4
Pôles 2	13	11
Pôles 3	14	20
Pôles 4	16	11
Total	46	46

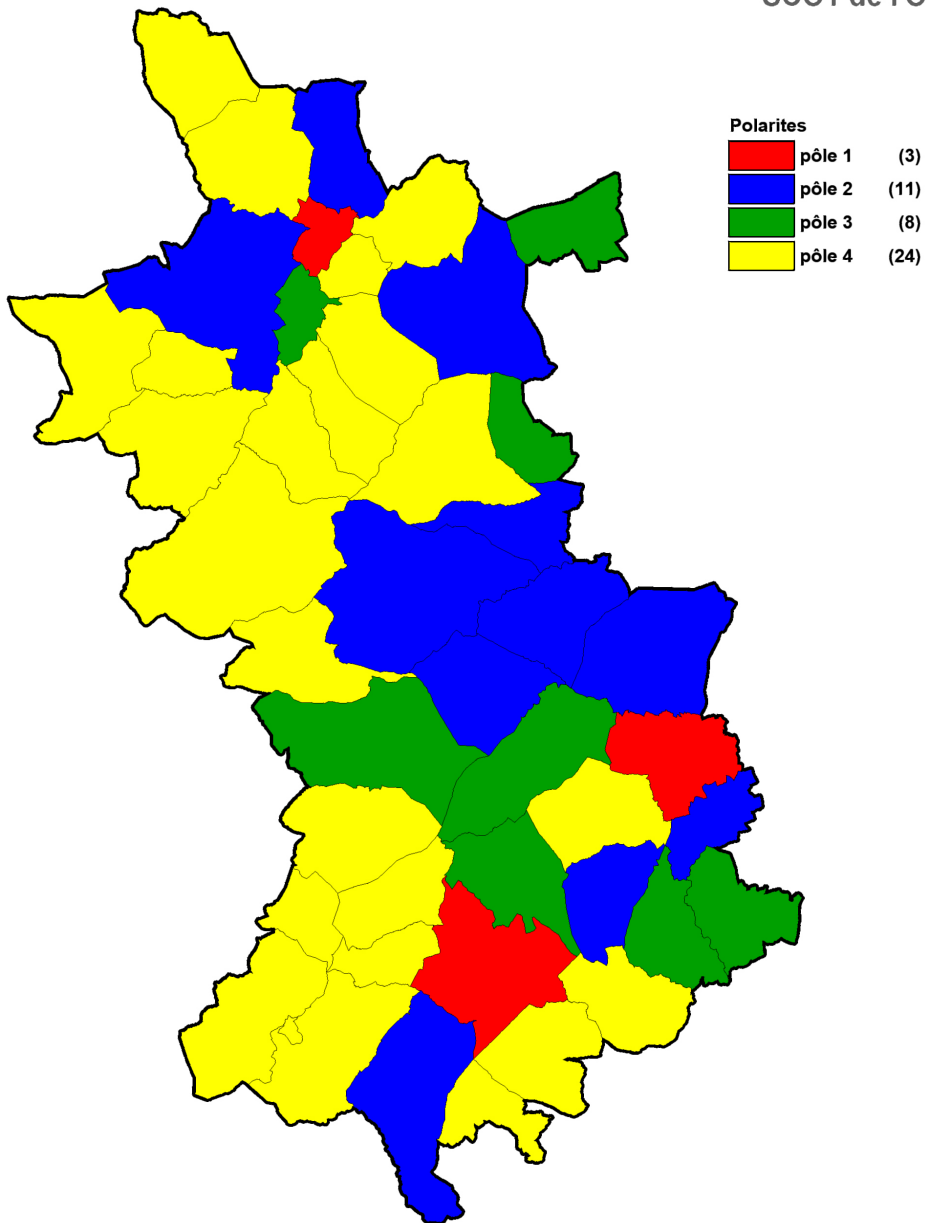


Carte 21: Polarités selon le SCOT de l'Ouest Lyonnais



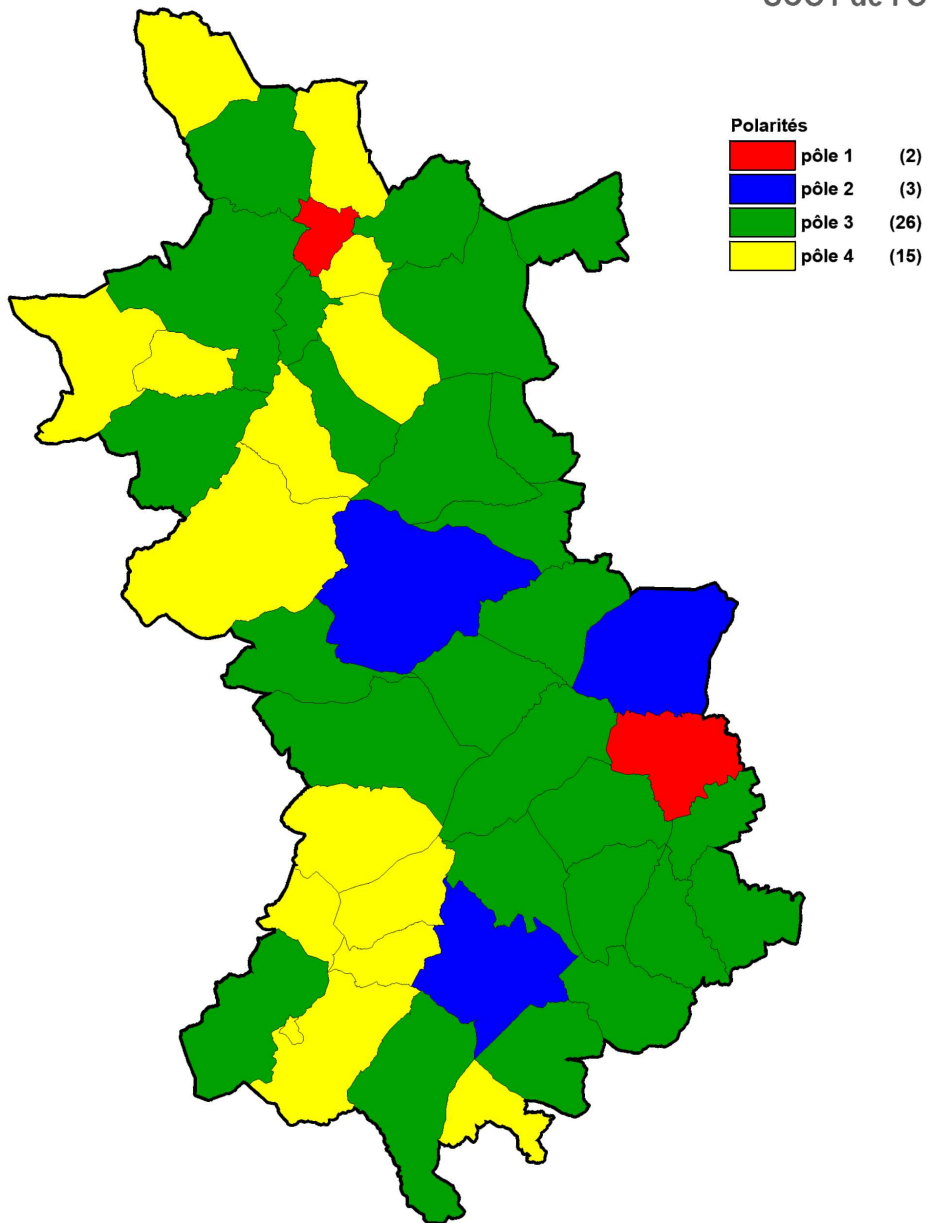
Carte 22: Polarités calculées selon les trois critères

SCOT de l'Ouest Lyonnais



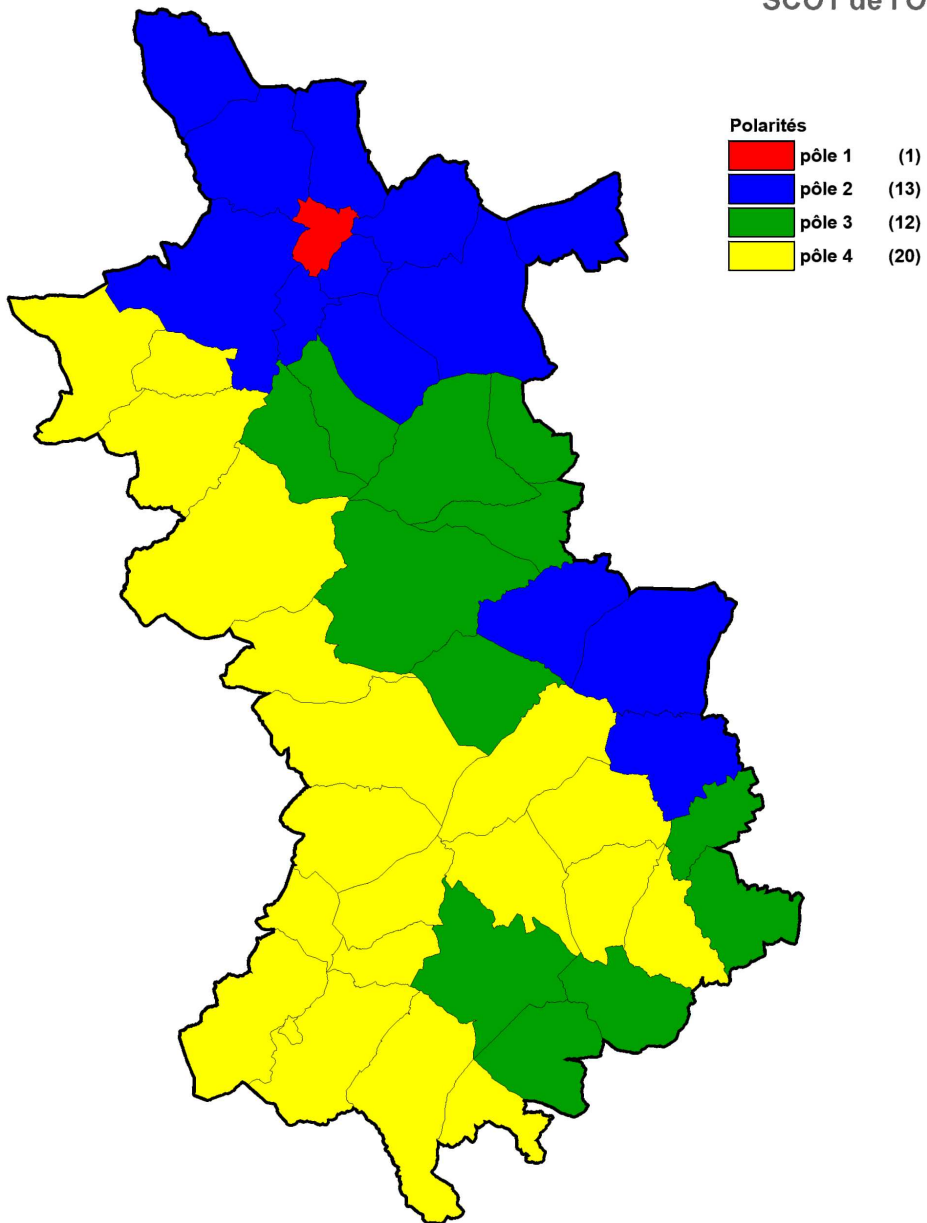
Carte 23: Polarités calculées selon le critère attractivité de l'emploi

SCOT de l'Ouest Lyonnais



Carte 24: Polarités calculées selon le critère niveau d'équipements

SCOT de l'Ouest Lyonnais



Carte 25: Polarités calculées selon le critère limitation des déplacements et incitation à l'usage des TC